

PLAN

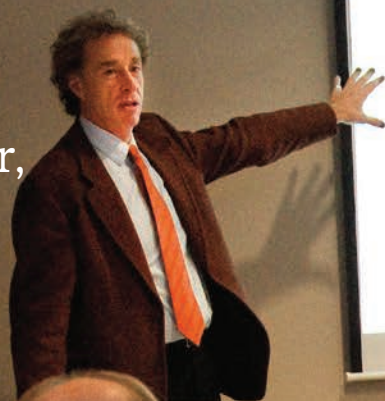
Janvier-février 2012

www.oiq.qc.ca

DOSSIER

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Tout au long de sa carrière, l'ingénieur a le devoir d'acquérir, de maintenir et d'améliorer ses compétences professionnelles.

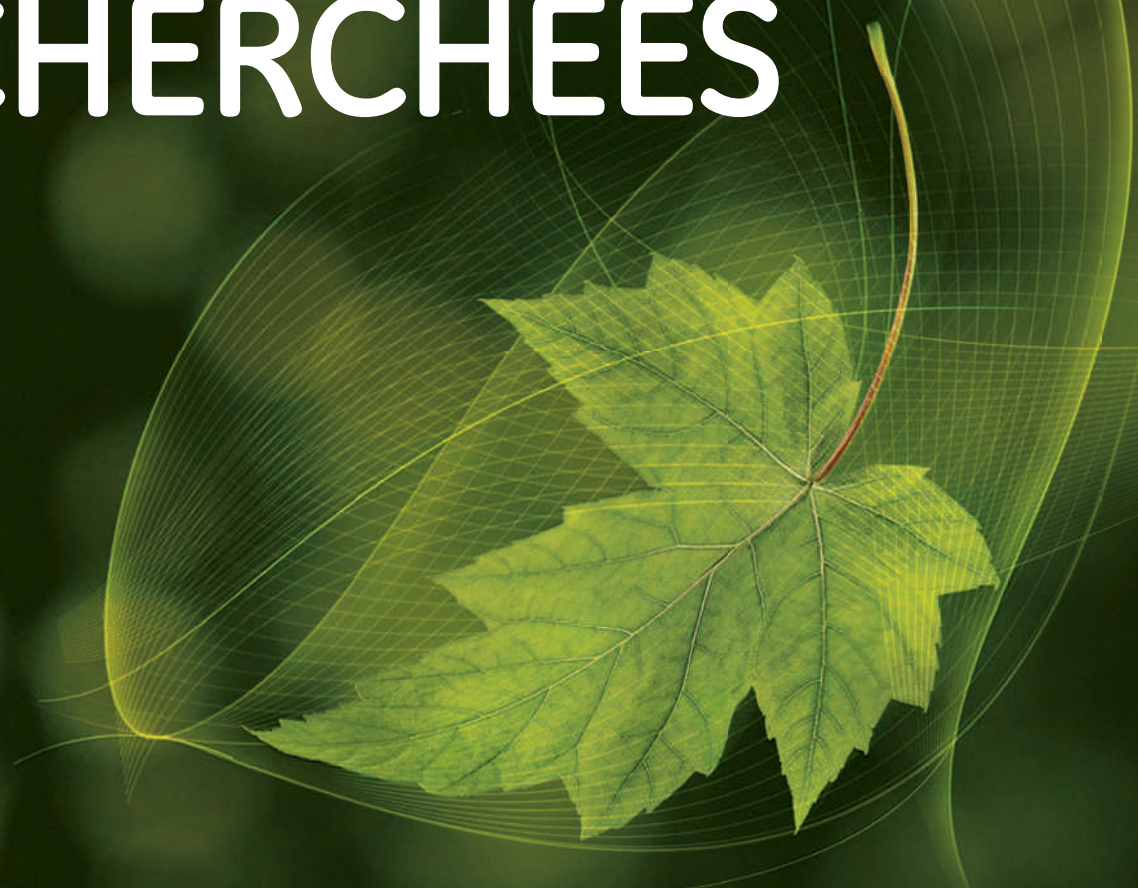


DOCUMENTS D'INGÉNIERIE

L'Ordre publie de nouvelles
Lignes directrices, p. 44

Scénario d'un dilemme
éthique, p. 46

NATURES INGÉNIEREUSES RECHERCHÉES



Pendant que vous imaginez votre avenir, il se dessine chez GE Aviation. Nous sommes à la recherche de talents d'envergure prêts à redessiner avec nous l'avenir au sein d'une équipe d'élite. Actuellement, nous avons **plus de 50 postes d'ingénieurs**, de techniciens et de concepteurs à combler, tant à notre usine de **Bromont** qu'à notre tout **nouveau centre d'automatisation, de robotique et d'instrumentation**.

Tout cela en parfait accord avec la nature.

GE Aviation Bromont a récemment obtenu plusieurs prix, dont le Prix Canada pour l'Excellence 2011 – Prix Qualité, Trophée OR.

Visitez NatureIngenieuse.ca et faites partie du futur avec GE Aviation.



GE Aviation



Centre d'Innovations en Programmes Éducatifs

1, Place Ville-Marie, Bureau 2001 Montréal, QC H3B 2C4

Tél. : 1-877-374-2338 • Fax : 1-800-866-6343 • Courriel : info@cipe.ca



www.cipe.ca

Titre du cours	HDP	Ville	2012		
			février	mars	avril
Chimique			février	mars	avril
Génie des procédés chimiques pour les non-ingénieurs chimique	20	Montréal	22, 23 et 24		
L'ingénierie complexe des procédés alimentaires et pharmaceutiques	13	Montréal		21 et 22	
Civil			février	mars	avril
Projets de construction : Planification et échéanciers	13	Montréal	27 et 28		
Introduction au positionnement par satellites GPS (Global Positioning System) et à ses applications au domaine du génie	13	Montréal		8 et 9	
Réhabilitation et entretien des chaussées flexibles urbaines et rurales par l'utilisation des techniques respectueuses de l'environnement	13	Montréal			12 et 13
Évaluation et réhabilitation des structures	13	Montréal			25 et 26
Environnement			février	mars	avril
Études de caractérisation et de réhabilitation environnementales (Phases I à IV)	13	Montréal	16 et 17		
Gestion responsable des matières dangereuses	13	Montréal		20 et 21	
Évaluation des milieux humides au Québec	7	Montréal		27	
Techniques de réhabilitation <i>ex situ</i> des sols et des eaux souterraines contaminées	13	Montréal		29 et 30	
Réhabilitation <i>in situ</i> de sites contaminés	13	Montréal			12 et 13
Contamination des eaux souterraines : une approche multidisciplinaire de prévention et de réhabilitation	13	Montréal			17 et 18
Industriel / Mécanique			février	mars	avril
Contrôle de la qualité des matériaux	13	Montréal	20 et 21		
Sélection et conception de stations de pompage	13	Montréal		1 et 2	
Sécurité des machines - transition entre EN954-1 et ISO13849-1 : Le défi des concepteurs!	13	Montréal		6 et 7	
Ventilation – Risques associés aux poussières combustibles et compréhension des systèmes de captation des poussières et de fumées	13	Montréal		7 et 8	
Le génie mécanique pour les ingénieurs non-mécanique et les non ingénieurs mécanique	26	Montréal		12, 13, 14 et 15	
Introduction aux systèmes d'extinction automatique à l'eau	13	Montréal		13 et 14	
Automatisation industrielle	13	Montréal		22 et 23	
Installation sécuritaire des équipements en emplacements dangereux	7	Montréal			17
Fiabilité des équipements et systèmes industriels	13	Montréal			18 et 19

Description complète des cours et inscription: www.cipe.ca

FORMATION EN ENTREPRISE

Nous nous rendons à votre lieu de travail

Cours en entreprise

Le programme de formation à forfait du CIPE est offert à toute entreprise ou organisation qui souhaite offrir une formation adaptée de haut niveau sur les lieux mêmes du travail ou à un endroit désigné. Pour obtenir plus d'informations sur ces programmes, visitez notre site Internet au www.cipe.ca, ou appelez Karen Donohue au (450) 692-3920. Vous pouvez aussi lui adresser un courriel à kdonohue@cipe.ca



COMME PLUSIEURS CHEFS D'ENTREPRISES, CONFIEZ VOS PROJETS À NOTRE RELÈVE ET VISEZ LE SOMMET!

Formés dans un environnement technologique de premier ordre et capables de concevoir des solutions innovatrices et rentables, nos futurs ingénieurs sont prêts à relever vos défis!

**POUR VOS BESOINS DE STAGE OU D'EMBAUCHE,
PUISEZ DANS LE PLUS GRAND BASSIN DE
SPÉCIALITÉS DE GÉNIE AU QUÉBEC :**

AÉROSPATIAL	ÉLECTRIQUE	LOGICIEL
BIOMÉDICAL	GÉOLOGIQUE	MÉCANIQUE
CHIMIQUE	INDUSTRIEL	MINES
CIVIL	INFORMATIQUE	PHYSIQUE

**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE



N'ATTENDEZ PLUS!

STAGIAIRES TALENTUEUX ET DYNAMIQUES
DISPONIBLES POUR VOUS!

Tél. : 514 340-4730

WWW.POLYMTL.CA/SP



L'Ordre des ingénieurs du Québec (fondé en 1920) a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

**Comité exécutif
2011-2012**

Présidente :
Maud Cohen, ing.
**Vice-président en titre et
aux Affaires professionnelles :**
Eric Potvin, ing.

**Vice-président aux
Affaires publiques :**
Daniel Lebel, ing.

**Vice-président aux Finances
et trésorier :**
Stéphane Bilodeau, ing.

Représentant du public :
Richard Talbot

**Conseil d'administration
2011-2012
(20 ingénieurs élus)**

Montréal :
Maud Cohen, ing.
Sonia de Lafontaine, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
François P. Granger, ing.
Sandra Gwozdz, ing.
Giuseppe Indelicato, ing.
Claude Martineau, ing.
Nadine Pelletier, ing.
Christian Richard, ing.
Chantal Turgeon, ing.
Dominique Verreault, ing.

Québec :
Martin Lapointe, ing.
Nadia Lalancette, ing.
Anne-Marie Tremblay, ing.

Estrie :
Stéphane Bilodeau, ing.

Outaouais :
Michaël Côté, ing.

Abitibi-Témiscamingue :
Luc Fortin, ing.

Saguenay-Lac-Saint-Jean :
Eric Potvin, ing.

**Mauricie-Bois-Francis-
Centre-du-Québec :**
Daniel Lebel, ing.

Est-du-Québec :
Sylvain Brisson, ing.

**(4 administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec)**
Sylvain Blanchette
Guy Levesque, infirmier
Richard Talbot
Nicole Vallières, avocate

Directeur général :
André Rainville, ing.

Envoi de Poste-publications
n° 40069191

**Directeur des Communications et
des Affaires publiques
Daniel Boismenu**

RÉDACTION

**Chef des communications
Geneviève Terreault**

**Coordonnatrice des éditions
Sandra Etchenda**

**Infographiste
Michel Dubé**

**Révision technique
Jean-Pierre Trudeau, ing.
Luc Goudreault, ing. jr**

**Révision
Rédaction Scriptoria**

**Correction
Dominique Vallerand**

**Collaboration
Gilles Drouin
Jeanne Morazain
Huguette Guilhaumon**

PUBLICITÉ

**Isabelle Béard
Jean Thibault
Communications Publi-Services
450 227-8414, poste 300**

PLAN est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

PLAN vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'ingénieur et sur les services de l'Ordre. PLAN vise aussi à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions exprimées dans PLAN ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. La teneur des textes n'engage que les auteurs.

Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans PLAN ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

Le statut des personnes dont il est fait mention dans PLAN était exact au moment de l'entrevue.



Tirage certifié :
63 838 exemplaires.

**Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec
Bibliothèque nationale
du Canada
ISSN 0032-0536**

Droits de reproduction,
totale ou partielle, réservés
© Licencié de la marque PLAN,
propriété de l'Ordre des ingénieurs
du Québec

**Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal,
Montréal (Québec) H3B 2S2
Téléphone : 514 845-6141
1 800 461-6141**

**Télécopieur : 514 845-1833
www.oiq.qc.ca**

Dans le présent document,
le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement pour
alléger le texte.

PLAN :: JANVIER-FÉVRIER 2012 :: VOL. XLIX N° 1 :: 3,50

**DOSSIER
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Une direction claire
La notion de développement professionnel fait partie de la culture même de l'Ordre et de la profession d'ingénieur.



Normand Rajoite

14 Les employeurs soutiennent la formation continue des ingénieurs

L'ingénieur est le premier responsable de l'acquisition, du maintien et de l'amélioration de ses compétences professionnelles.

**18 « L'ingénieur fait toute la différence ! »
au Colloque annuel 2012**

Le Colloque 2012 de l'Ordre aura lieu les 3 et 4 mai prochain.

22 Le Règlement expliqué aux ingénieurs

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013, les membres devront accumuler 30 heures de formation continue.

30 Parce que chaque ingénieur est unique
« Si vous n'êtes pas compétent à 100 % pour faire un travail, c'est que vous êtes en situation partielle de non-compétence. »

34 Se mettre au diapason
Présenter le Règlement, c'est le but de la tournée des Régionales que poursuit la présidente de l'Ordre, Maud Cohen, ing.

7	Éditorial
8	Mosaïque Liste des permis Examen professionnel
10	Mot d'Ordre
38	Vie universitaire
40	Femmes et génie
42	Développement professionnel
44	Encadrement professionnel
45	Avis
46	Éthique et déontologie
48	Instances décisionnelles
50	Régionale des ingénieurs de Montréal



Tracez votre avenir

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL CENTRE DE FORMATION CONTINUE

Description complète des cours

www.polymtl.ca/cfc

COURS INTENSIFS

HIVER-PRINTEMPS 2012

QUALITÉ ET GESTION

* Comment passer de scientifique à entrepreneur?	23 mars
* Rédaction d'un rapport d'expertise technique	27 mars
* Rédaction d'offres de services gagnantes	12 avril
Optimiser la gestion de projets par l'intégration de techniques performantes d'ingénierie selon les principes Lean Six Sigma	16 et 17 avril
* Atteindre à tout coup, dans un temps minimal, les objectifs de la R&D : performance, coût, qualité et fiabilité	24 et 25 mai

TECHNIQUE

* Le dimensionnement de systèmes géothermiques : le choix du logiciel	16 mars
Utilisation du « Chapitre V – Électricité » du Code de construction du Québec	du 19 au 22 mars
* Introduction à l'optimisation : problèmes complexes et solutions simples à l'aide d'Excel	26 mars
Pathologie des fondations	28 mars
* Survol des exigences de conception, fabrication, inspection et certification selon le Code ASME, section VIII, division 1, édition 2010, addenda 2011	29 et 30 mars
Interprétation d'une étude géotechnique	2 avril
Stabilité de pente et glissement de terrain	18 avril
* Démystifier l'analyse des données : comprendre, décider et optimiser – Partie I	23 et 24 avril
Prévention du risque électrique - Génération, transmission et distribution de l'électricité	25 avril
Le <i>Smart Grid</i> - La modernisation des réseaux électriques	26 et 27 avril
* Démystifier l'analyse des données : comprendre, décider et optimiser – Partie II	30 avril et 1 ^{er} mai

TECHNIQUE

Conception de composantes d'appareils sous pression selon l'ASME, section VIII, division 1, édition 2010	du 2 au 4 mai
Infrastructures urbaines durables	9 mai
* Levage et gréage industriel	10 et 11 mai
Utilisation du « Chapitre V – Électricité » du Code de construction du Québec	du 14 au 17 mai
* Drainage des constructions et des ouvrages d'art : principes, pathologie et études de cas	18 mai
Moteurs, drives et efficacité énergétique	24 et 25 mai
Interprétation d'une étude géotechnique	28 mai

CYBERCRIME

* Moteurs de recherche et investigations	20 et 21 mars
* Veille et surveillance de phénomènes sur Internet	19 et 20 avril
* Réalisation d'enquêtes sur Internet	30 avril et 1 ^{er} mai
* Tendances sur le Web, réseaux sociaux et identité	7 et 8 mai

STRUCTURES (en collaboration avec le MTQ)

Conception des ponceaux	du 31 janvier au 2 février
Entretien des structures	du 21 au 23 février
Conception des structures	du 12 au 15 mars
Inspection des structures	du 26 au 30 mars
Évaluation de la capacité portante des ponts	3 et 4 avril
Évaluation de la capacité portante des ponts acier-bois	5 avril
Construction et réparation des structures	du 16 au 20 avril

Nouveau cours *

Nos cours sont admissibles dans le cadre du règlement sur la formation obligatoire des ingénieurs.

Toutes nos formations peuvent être adaptées et offertes dans votre entreprise.

Tél. : 514 340-4387

Courriel : cfc@polymtl.ca

Web : www.polymtl.ca/cfc

LA FORMATION CONTINUE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE !

Le succès de la tournée des Sections régionales et le grand nombre d'appels reçus à l'Ordre concernant le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs nous amènent à consacrer la présente édition de notre revue *PLAN* au premier anniversaire de l'entrée en vigueur de ce règlement qui vise à encadrer notre développement professionnel dans une optique de protection du public.

Avez-vous entrepris des démarches pour vous conformer à ce nouveau règlement? À compter du mois d'avril, il restera exactement 12 mois avant la fin de la première période de référence de deux ans prévue par le Règlement, au terme de laquelle vous devrez avoir accumulé 30 heures de formation continue obligatoire. Alors, si vous n'avez pas encore entamé la planification de vos activités de développement professionnel, c'est là une bonne résolution à prendre en ce début d'année!

Véritable mine de renseignements, les pages du dossier regorgent d'exemples concrets pour répondre à toutes vos questions au sujet de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire et sur les différents aspects du développement professionnel. Vous y découvrirez également le programme du Colloque 2012 de l'Ordre, qui aura lieu à Québec les 3 et 4 mai prochain – une belle occasion de suivre des activités de développement professionnel et de favoriser le réseautage!

Sur le thème «L'ingénieur fait toute la différence!», les 16 ateliers du Colloque 2012 aborderont tous les aspects du travail de l'ingénieur, de la conception à la gestion, en passant par la communication et l'éthique. Les activités de formation proposées sont axées sur des compétences communes et touchent à plusieurs facettes. Elles se veulent à l'image de la fonction d'ingénieur qui, outre les activités liées à ses domaines de pratique spécifiques, doit déployer au quotidien des habiletés multiples pour gérer des projets, jouer un rôle de leader, communiquer efficacement ses idées et poser les questions éthiques pertinentes, en rapport avec sa pratique.

La polyvalence dont les ingénieurs doivent faire preuve et le contact constant avec les technologies de pointe rendent indispensable une mise à jour des compétences dans le cadre d'une pratique professionnelle exemplaire. Le Règlement fixe un minimum requis de 30 heures de formation par période de référence de deux ans, mais vous laisse toute la latitude nécessaire pour choisir les activités de formation les plus appropriées à votre pratique.

En terminant, je ne peux que vous inviter à prendre votre développement professionnel en main. Il en va de la valeur ajoutée que vous apportez à votre milieu de travail, ainsi que de la contribution collective des ingénieurs au développement de notre société.

Pour faire part de vos commentaires : bulletin@oiq.qc.ca.

Leland O.C. ing.



Maud Cohen, ing.
Présidente

CONTINUING EDUCATION MAKES ALL THE DIFFERENCE!

The successful Regional Sections tour and the many calls that the OIQ has received about the regulation concerning compulsory continuing education for engineers were two of the reasons why we decided to dedicate this issue of *PLAN* magazine to the first anniversary of the regulation, which is intended to govern our professional development in the interest of protecting the public.

Have you already begun to make efforts to comply with the new regulation? Starting in April, you will have exactly 12 months to accumulate your 30 hours of compulsory continuing education before the first two-year reference period set out in the regulation ends. So if you have not yet started to plan your professional development activities, it would be a good resolution to make early in this New Year!

These pages are a gold mine of information and offer a plethora of tangible examples that answer all of your questions about the requirements of the regulation concerning compulsory continuing education and the various facets of professional development. They also include the program for the OIQ's 2012 Conference, which will be held in Quebec City on May 3 and 4. The conference is a wonderful opportunity for professional development and networking!

"Engineers Make All the Difference" is this year's theme for the 16 workshops of the 2012 Conference, which will discuss all aspects of an engineer's work, from design and management to communication and ethics. The training activities offered are based on shared competencies and cover a number of facets. They are designed to reflect the role of engineers who not only perform the activities related to their specific fields of practice, but also use their numerous skills every day to manage projects, provide leadership, effectively communicate their ideas and ask the right ethical questions as part of their practice.

Because engineers have to be flexible and are in constant contact with cutting-edge technologies, it is essential for them to update their knowledge so that they can perform optimally as professionals. The regulation gives you all the latitude you need to choose the most appropriate training activities for your practice, but sets out the minimum requirement of 30 hours of training per two-year reference period.

In closing, I can only urge you to take charge of your professional development. You should do it both for the added value that you bring to your workplace and as part of engineers' collective contribution to society's development.

Send your comments to bulletin@oiq.qc.ca.

Leland O.C. Eng.

Examen professionnel AVIS À TOUS LES INGÉNIEURS STAGIAIRES ET JUNIORS

Conformément au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les prochaines séances d'examen auront lieu comme suit :

RÉGION	DATE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Gatineau	Samedi 14 avril 2012, 13 h 00	14 février 2012
Québec	Samedi 28 avril 2012, 13 h 00	28 février 2012
Montréal	Mercredi 16 mai 2012, 18 h 30	16 mars 2012
Sept-Îles	Samedi 26 mai 2012, 13 h 00	26 mars 2012

Pour vous inscrire à l'une de ces séances, vous devez utiliser la fiche d'inscription que vous trouverez sur notre site internet à la rubrique *Je suis – membre de l'Ordre – Juniorat*. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la préposée à l'examen professionnel au numéro suivant : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3158.

En conformité avec la Politique linguistique de l'Ordre, les candidats à l'examen professionnel peuvent, à leur choix, passer les épreuves soit en français, soit en anglais. Le document *Notes préparatoires à l'examen* est disponible uniquement en français.

Informez-nous !

VOUS DÉMÉNAGEZ OU VOUS CHANGEZ D'EMPLOI ?

Selon l'article 60 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit aviser le secrétaire de tout changement relatif à son statut (incluant notamment chômage et retour aux études), à son domicile et aux lieux où il exerce sa profession, et ce, dans les trente jours de ce changement.

Décision judiciaire

Tout professionnel doit, en vertu de l'article 59.3 du Code des professions, informer le secrétaire de l'Ordre dont il est membre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 55.1 et 55.2, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé.

PERMIS D'INGÉNIEUR DÉLIVRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC DU 15 NOVEMBRE 2011 AU 11 JANVIER 2012

Abdou, Saley	Bouloum, Hassen	Dupla, Marianne	Harvey, Frédéric	Lavoie, Martine	Morin, Hugo	Silvestri, Benjamin
Abrahamme, Renaud	Djamel	Dupuis, Richard	Henry, Yann	Leclerc, Vincent	Motard, Marie-Josée	Simard-Frenette,
Adoutan, Jean-Louis	Bourdages,	Dussault, François	Iancu, Florin	Ledoux-Corbeil,	Muddey, Abdullahi	Etienne
Alix, Philippe	Dominique	Echagüe, Juan	Jacques, Alexandre	Aurelie	Nagil, Nader	Soliman, Shehab
Alves Pereira,	Bourgault, Mireille	Emond, Eric	Jankovic, Mladen	Lefebvre, Guillaume	Namani, Ziad	Sooknah, Alexandre
Augusto Angelo	Brochu, Guillaume	Emond, Josée	Jimenez Real, Victor	Lelièvre, Yannick	Nehme El Hayek,	Stoycheff, David
Amalou, Smail	Bucholc, Robert	Esnault, Christophe	Manuel	Lemieux, Francis	Claire	Tajalli Pour, Nima
Aminnessar, Behrooz	Bugay, Stephan	Faure, Jean-Frédéric	Kamwena, Joseph	Leroux, Genevieve	Nowlan, Isabelle	Théroux, Jasmin
Annane, Mourad	Canac-Marquis, David	Flou, Avin	Khezzar, Mohamed-	Lesieur, Yohan	Ouellet, Marie-Michèle	Tremblay,
Archambault-Ducharme,	Charbonneau, Jordan	Gagnon, Ghyslaine	Redha	Lessard, Pierre-Luc	Ould-Ouali, Farida	Marie-Hélène
Guillaume	Côté, Jean-François	Gagnon, Marie-Line	Khosravi-Sichani,	Levi, Maja	Paquet, Chrystian	Tremblay, Nicolas
Barbeau, Simon	Damé, Jean-	Gasmi, Noureddine	Peyman	Lisi, Marco	Poitras-Lafrance ,	Turcot, Robert
Bastien, Hugo	Christophe	Gauthier, Mathieu	Khouri, Joseph	Loiselle, Maxime	Karène	Turcotte,
Beguenane, Rachid	Darveau, Katerine	Gauvin, Frédéric	Kuntze, Jackson	Longval, Alexis	Purice, Lucian-Sorin	Marie-Christine
Beltrocco, Santo	D'Astous, Alexandre	Gendron, Mathieu	Laberge, Pierre	Lord, Samy	Quinn, Thomas Mark	Véronneau, Jonathan
Ben Chaâbane, Nabil	Daval, Olivier	Gherbi, Abdelouahed	Labrecque, David	Louis-Jean, Mona	Rainville, Kathia	Wan Fong, David
Bergeron, Yan	Decharte, Denis	Giannacopoulos,	Lachapelle, Maxime	Ly, Chan Fer	Riendeau, Ghislain	Kim Soui
Bernier, Marie-Josée	Dery, Nicolas	Dionysios	Lacharité, Pascal	Maheu, Serge	Rivard, François	Yermeche, Amokrane
Berton, Yann Benjamin	Desrosiers, Christian	Gingras, David	Laffleur, Claudine	Malenfant, Anne	Roberge, Pascal	Younan, Roger
Bérubé, Jean-	Dhe Paganon,	Godat, Ahmed	Lallier-Couture,	Malo Bastien,	Rodriguez, Sergio	Zarrabi, Mohammad
Sébastien	Mireno	Gosselin, Benoit	Vincent	Louis-Pascal	Emilio	Mahdi
Blais, Sébastien	Diakite, Tiemoko	Goudian, Razmig	Lambert, Joël	Marcoux, Daniel	Roy, Philippe	
Blanchard, Philippe	Dompierre, Frédéric	Gourgue, Abdelhakim	Lapostolle-	Marek, Pavel	Ruel, Mélissa	
Blum, Philippe	Dontigny, Guillaume	Grigahcine, Khelil	Castonguay, Ian	Melanson, Philip	Salinas Basualdo,	
Boisvert, Jonathan	Dridi, Samir	Guay, Jean-Christophe	Larivière, Charles-	Ménard, Philippe	Angel Antonio	
Bonneau-Lefebvre,	Drolet, Marie-Pier	Guérette, Dominique	Étienne	Modjabi, François	Sampaio, Nara Lima	
Maryse	D'Souza, David	Guillemette, François	Latulippe, Pascal	Monarque,	Savage-Fournier, Julie	
Boudreau, Martin	Dubois, Yanick	Gutiérrez Farfan,	Lavallée, Cindy	Pierre-Yves	Savard, Terry	
Bouffard, Philippe	Ducharme, Simon	Diego Mauricio	Lavallée, Jean-Simon	Morin, Alexandre	Séguin, Daniel	

PRIX DE LA PRÉSIDENTE AU BÉNÉVOLAT DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Jacques Moisan, ing., un pionnier de la santé et de la sécurité du travail



Maud Cohen, ing., et Jacques Moisan, ing.

Fabrice Gaétan

« Le Québec a fait un bond, affirme l'ingénieur Jacques Moisan, lauréat du Prix de la présidente au bénévolat de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Quand j'ai commencé à travailler en santé et sécurité, en 1964, il y avait peu de règlements sur la santé et la sécurité. Le nombre de blessés sur les chantiers était ahurissant. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers du chemin parcouru. »

Diplômé de l'Université Laval en 1962 en génie électrique, Jacques Moisan a obtenu une maîtrise en contrôle du milieu du travail de l'Université de Montréal. Il a poursuivi des études spécialisées en santé et sécurité à Chicago, au Michigan, et à Atlanta. Jacques Moisan a également étudié à la centrale de Chalk River les mesures de protection radioactive.

La santé et la sécurité au travail lui tiennent à cœur ; c'est la raison pour laquelle il s'implique sans compter pour faire progresser les règlements et les pratiques qui y sont liés. En effet, depuis 1992, il a fait partie de divers comités sur la santé et la sécurité du travail pour l'Ordre, à titre de président ou comme membre. Depuis 1995, Jacques Moisan représente l'Ordre au Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction ainsi qu'au Comité de révision du Code de sécurité pour les mines.

Élaborer des codes pour plus de sécurité

« Siéger à un comité de santé et sécurité du travail n'est pas une mince affaire. Les débats entre les milieux représentés peuvent

parfois être intenses ; chacun défend ses intérêts avec ardeur, confie le bénévole de l'année. Parfois, l'Ordre recommande la présence d'un ingénieur dans une situation donnée, mais certains représentants d'associations contestent, parce que cela peut engendrer des frais supplémentaires et des retards. »

Le Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction se réunit environ tous les deux mois ; celui du Code de sécurité pour les mines tient une seule réunion par année. Les décisions de l'ensemble des comités de révision des codes doivent être prises à l'unanimité et n'ont qu'un caractère consultatif. Les recommandations concernant les nouveaux règlements sont soumises au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui les transmet au Conseil des ministres. Une fois approuvés, les règlements sont publiés dans la *Gazette officielle du Québec*.

La majorité des règlements de ces comités ont une incidence, directe ou indirecte, sur le champ de pratique des ingénieurs. Ainsi, lorsqu'un règlement exige des ingénieurs une attestation de stabilité de structure, cela signifie que l'on demande une confirmation signée par un ingénieur quand la situation l'exige. Le budget du donneur d'ordre doit le prévoir. « La CSST vient tout juste de publier un règlement sur les structures d'acier, explique Jacques Moisan. Dorénavant, il faudra l'attestation d'un ingénieur pour confirmer la fiabilité de l'ancrage des composantes structurales à charpente d'acier. C'est une grande amélioration pour la protection des travailleurs les plus exposés. »

Promouvoir une culture de la santé et de la sécurité au travail

Jacques Moisan a brillamment représenté l'Ordre dans ces comités de révision des codes. Dans ses recommandations, il a su prendre en compte la pratique des ingénieurs ainsi que les exigences humaines, organisationnelles et économiques.

Après quatre décennies à faire la promotion de la santé et de la sécurité au travail, Jacques Moisan ne comprend toujours pas pourquoi il faut attendre une catastrophe pour s'intéresser à la prévention et il se demande pourquoi il est rarement question des progrès et des réussites. « Certaines entreprises comme Rio Tinto Alcan ont fait des prouesses en matière de santé et sécurité. Parlons-en. »

RÉCEPTION DES FÊTES EN L'HONNEUR DES BÉNÉVOLES 2011



De g. à dr. : Zaki Ghavitian, ing., FIC, Louise Quesnel, ing., FIC, et Maud Cohen, ing.



De g. à dr. : Claude Francoeur, ing., Maud Cohen, ing., et Paul Martin, ing. jr, Section régionale de Richelieu



Maud Cohen, ing., entourée de France Vallée, ing., et de Pierre-Paul Carpentier, ing., Section régionale de la Mauricie

Fabrice Gaétan

La Réception des fêtes en l'honneur des bénévoles 2011, tenue cette année le 15 décembre dernier au Mount Stephen Club, à Montréal, a fourni l'occasion de récompenser le travail et l'engagement de plusieurs ingénieurs. Outre l'ingénieur Jacques Moisan (voir l'article ci-dessus), l'Ordre a honoré l'ingénieure Louise Quesnel et lui a décerné le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour son engagement hors du commun en faveur de l'excellence de la profession. Cette année, la distinction Défi régional 2011 a été remportée par la Section régionale de Richelieu afin de valoriser et de reconnaître ses efforts dans la réalisation de projets originaux. Une mention spéciale a été accordée à la Section régionale de la Mauricie.

L'inscription annuelle, un engagement à renouveler

Dès le 1^{er} février, la période de l'inscription débute. Cela peut vous paraître une simple formalité; pourtant, en renouvelant votre inscription, vous réitérez votre adhésion aux valeurs de la profession et votre engagement envers la sécurité et l'intérêt du public.

Il est de votre responsabilité de reconduire votre permis pour conserver le privilège de porter le titre d'ingénieur et d'exercer le génie au Québec, et ce, avant le 31 mars 2012. Ce faisant, vous constaterez plusieurs nouveautés apportées à l'inscription cette année.

UN VIRAGE 100 % WEB

D'abord, dans une optique de développement durable, l'Ordre effectue un virage 100 % Web et n'enverra plus les formulaires de renouvellement papier aux membres; ceux qui désirent continuer à les utiliser devront les commander et des frais d'administration de 25 \$ seront ajoutés à leur facture pour l'inscription annuelle. Il sera cependant toujours possible d'effectuer son paiement par chèque par la poste.

Ce virage Web s'inscrit dans une volonté de l'Ordre de faire sa part en réduisant son empreinte environnementale. Cette volonté se traduit à tous les niveaux de l'organisation par l'instauration de nouveaux services en ligne, par la tenue de réunions « sans papier » et par une sensibilisation des employés de l'Ordre.

L'année dernière déjà, près de 85% d'entre vous ont renouvelé leur inscription en ligne. Le système est

éprouvé, fiable et sécuritaire. Nous espérons donc que vous prendrez tous ce virage avec nous!

UNE COTISATION SPÉCIALE

Ensuite, une cotisation spéciale de 26,20 \$ s'ajoutera, pour les trois prochaines années, à vos frais d'inscription habituels. Votée par les membres présents à notre dernière assemblée générale annuelle, cette cotisation spéciale vise à financer la toute première campagne de valorisation de la profession lancée par l'Ordre.

Vous avez certainement vu notre message publicitaire à la télévision, cet automne, et vous aurez l'occasion de le revoir en mars dans le cadre des activités entourant le Mois national du génie.

Il s'agit du premier volet d'une campagne de communication s'échelonnant sur trois ans et destinée à faire connaître notre profession au grand public. Cette campagne ne manquera pas d'avoir des répercussions positives sur l'ensemble de la profession et sur la relève en génie, en montrant le rôle central que jouent les ingénieurs dans notre société.

UNE FONDATION AU SERVICE DU GÉNIE

Enfin, lors du renouvellement de votre inscription, nous ferons appel à votre générosité en vous demandant de contribuer volontairement à la deuxième campagne de financement annuelle de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La campagne de financement vise à amasser des fonds pour soutenir financièrement des étudiants en génie grâce à l'attribution de bourses. Nous vous proposons de faire un don minimal de 10 \$, sur votre facture d'inscription annuelle. Les fonds amassés seront directement investis dans la relève en génie, une cause qui nous tient tous à cœur.

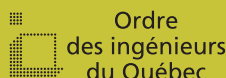
En conclusion, ce sont là quelques nouveautés qui démontrent le dynamisme de notre ordre professionnel, sa volonté de prendre un virage vert et son engagement envers la valorisation et la promotion de notre profession.

Une nouvelle adresse courriel, un nouvel emploi, un nouveau chez-soi...

Mettez vos coordonnées à jour dès maintenant !

Onglet « services en ligne »

Connectez-vous et cliquez sur « Profil »



www.oiq.qc.ca

**Simple, mais
essentiel !**



Parce que
la vie fait
partie de
nos plans.

[BPR offre des horaires de travail flexibles.]

IMAGINEZ : la chance d'œuvrer sur une variété de projets d'envergure en ingénierie qui importent socialement et pour un leader qui incarne le dépassement. Cela exige du cran, du talent et la capacité de travailler en équipe soudée. En retour, ici on a le génie de réaliser son plein potentiel et de s'offrir une qualité de vie.

ingénieur • technicien • dessinateur • surveillant de chantier • gestionnaire de projets • expert technique
• administration • technologies de l'information

Vous vous reconnaissez. Faisons connaissance.

Consultez la liste complète de nos défis professionnels au bpr.ca



RIGUEUR ET AUDACE
EN INGENIERIE

BÂTIMENT ■ EAU ■ INDUSTRIEL ■ INFRASTRUCTURE ■ ÉNERGIE

Formations mobiles pour les ingénieurs partout au Québec

Nos programmes de formations: Gestion des actifs • Gestion des eaux pluviales • Droit et construction • Droit de l'environnement • Analyse de la valeur et gestion du risque en ingénierie • Bâtiments et structures • Spécifications d'équipements mécaniques pour des non-mécaniciens • Spécifications d'équipements électriques pour des non-électriciens • Contrôle des matériaux • Statistiques et mathématiques pour l'ingénieur • Normalisation, certification et contrôles de la qualité • Gestion des infrastructures souterraines • Gestion de projets • Développement durable, empreintes environnementales et écoblanchiment • Gestion de crise • Aéronautique et introduction à la conception d'avions • Interaction entre collègues: intergénération, intergenres et gestion des réseaux sociaux dans le cadre du travail • etc. | Nos formations sont adaptées aux besoins des ingénieurs.



FORMobile est un centre de formation intégrée pour les ingénieurs. Nos formations touchent toutes les disciplines du génie. Elles sont dispensées partout au Québec par des formateurs expérimentés et pédagogues. Nous présentons des formations en entreprises et en salles.

Suivez-nous sur



www.formobile.ca

Abonnez-vous à notre infolettre.



RÔLE DE L'ORDRE

Une direction claire

Le développement professionnel est intimement lié à la compétence, laquelle est l'une des quatre valeurs fondamentales de la profession, aux côtés de la responsabilité, du sens de l'éthique et de l'engagement social.

Par Gilles Drouin

« **L**a notion de développement professionnel fait partie de la culture même de l'Ordre et de la profession d'ingénieur », rappelle Luc Vagneux, CRIA, directeur de la Direction du développement professionnel de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Il y a quelques années déjà, l'Ordre a toutefois senti le besoin de mettre davantage l'accent sur le développement professionnel. Cette préoccupation colle à la mission première de l'Ordre, qui est de protéger le public en veillant à ce que tous ceux qui se présentent comme ingénieur possèdent toutes les compétences requises. La formation continue s'inscrit aussi parfaitement dans la philosophie générale de prévention que préconise l'Ordre.

SE DONNER UN CADRE, METTRE AU POINT DES OUTILS

Avant d'instaurer le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, l'Ordre a donc entrepris une démarche concrète pour inciter ses membres à prendre en main leur développement professionnel. Ainsi, l'Ordre a publié en 2008 le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*. « L'Ordre y indiquait déjà sa philosophie du développement professionnel de l'ingénieur », signale Luc Vagneux. Le contenu de ce guide se trouve maintenant dans le nouveau *Guide de pratique professionnelle* (<http://www.gpp.oiq.qc.ca/> chapitre « Développement professionnel »).

L'instauration du Règlement ainsi que la mise en place d'une nouvelle direction au sein de l'Ordre consacrée entièrement au développement professionnel ne sont que deux éléments d'une stratégie. « Contrairement à ce que les gens croient parfois, le Règlement n'est qu'une partie des efforts que l'Ordre fait pour assurer et encourager le développement professionnel de ses membres, mentionne Luc Vagneux. Le Règlement vient en quelque sorte confirmer cet engagement. »

L'ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION SERA AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ORDRE.

L'Ordre ne fait pas cavalier seul en matière de développement professionnel. Outre la vingtaine d'ordres professionnels québécois qui ont instauré des politiques et un règlement sur la formation continue, c'est toute la société québécoise qui est appelée à s'engager dans cette direction. « La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre est une richesse pour la société et nos organisations, estime Luc Vagneux (voir encadré, p. 16). Au-delà de la Loi, les organisations ont pris les choses en main pour ne plus voir la formation comme une dépense, mais bien comme un investissement dans leur actif le plus important et le plus stratégique, le capital humain. Je pense que notre conception du développement professionnel de l'ingénieur nous amène à une réflexion et à une approche similaires pour assurer la pérennité de la profession et favoriser l'employabilité de nos membres. Notre environnement est en constante évolution. L'ingénieur a toujours su s'adapter aux changements et même agir comme précurseur. Son développement professionnel est la pierre angulaire pour répondre à cette constante évolution. »

SENSIBILISER ET SOUTENIR

Dans cette optique, la Direction du développement professionnel a pour première mission de sensibiliser l'ingénieur à l'importance de son développement professionnel. « L'ingénieur doit d'abord prendre conscience que la notion de développement professionnel repose sur l'acquisition et l'amélioration des compétences essentielles au rôle de l'ingénieur », explique Luc Vagneux.

La clé de voûte demeure la prise en charge par l'ingénieur de son propre développement professionnel. « L'Ordre joue un rôle de facilitateur pour que l'ingénieur prenne en main son développement et nous avons aussi le devoir d'être à l'écoute des membres afin de toujours mieux les appuyer dans leur démarche. »

La Direction du développement professionnel entend donc aider l'ingénieur dans sa réflexion pour qu'il puisse bien déterminer ses besoins. « Nous proposons des outils et allons maintenir une vigie sur l'évolution et les tendances en ce qui concerne le développement professionnel », précise Luc Vagneux. Cette vigie donnera plus de visibilité à l'offre des activités de formation. Elle aidera les membres de l'Ordre à identifier des fournisseurs de formation, que ce soit des établissements d'enseignement, des organisations de formation ou l'Ordre lui-même.

« Il est essentiel que les ingénieurs en région aient accès à des activités de formation diversifiées, insiste Luc Vagneux. Nous voulons éviter le choix par défaut, c'est-à-dire que l'ingénieur s'inscrive à une formation donnée faute de pouvoir suivre dans sa région la formation adéquate et pertinente. » Cette intention constitue un défi de taille.

« La mission de la Direction est de travailler à mettre en valeur les trois formes de savoir : le savoir à proprement parler (les connaissances), le savoir-faire (les habiletés) et le savoir-être (les attitudes), souligne Luc Vagneux. Nous désirons contribuer à l'enrichissement des connaissances de l'ingénieur, de façon que sa notoriété et sa crédibilité soient à la hauteur des exigences de sa pratique professionnelle et de son rôle au sein de la société ».



LE CENTRE PATRONAL...
► Des cours pratiques sur des sujets d'intérêt pour vous !



CENTRE PATRONAL
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL DU QUÉBEC

FORMATIONS

- Plus de 55 cours en SST, dont :
Cadenassage, Sécurité électrique
et une série sur la sécurité des machines
À Montréal, à Québec ou dans votre entreprise
- Formations reconnues par l'Ordre
Formateurs spécialisés en SST

www.centrepatronalsst.qc.ca | 514 842-8401

Le nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, qui rend obligatoire un minimum d'heures de formation continue, repose sur le principe fondamental que l'ingénieur est le premier responsable de l'acquisition, du maintien et de l'amélioration de ses compétences professionnelles.

Par Jeanne Morazain

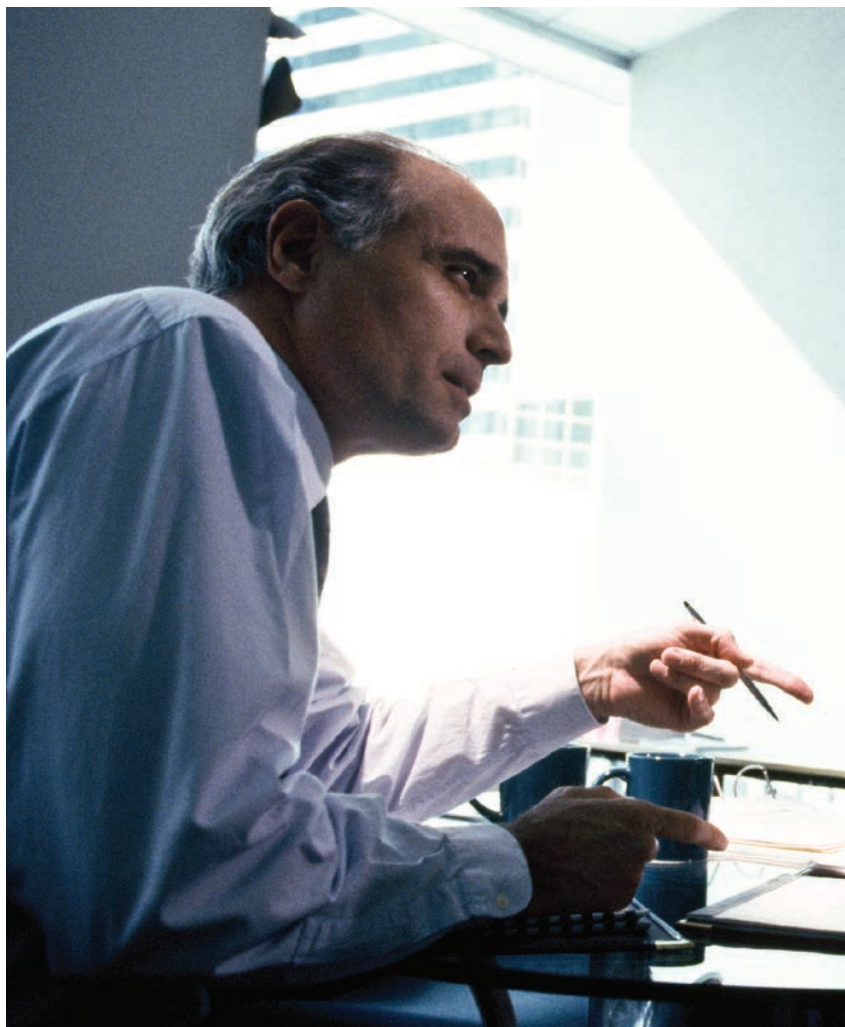
Les employeurs soutiennent la formation continue des ingénieurs

Si on en croit un sondage effectué par l'Ordre, la majorité des ingénieurs accorde de l'importance à la formation continue, surtout lorsque celle-ci porte sur l'acquisition de compétences dans des domaines techniques. Selon ce même sondage, les employeurs se reconnaissent aussi une responsabilité à cet égard, puisque plus des deux tiers d'entre eux prennent en charge les coûts associés à la formation de leurs ingénieurs. Il faut dire qu'ils sont fortement incités à le faire depuis l'adoption de la loi dite du 1% en formation, en 1995 (voir l'encadré p. 16).

Certaines entreprises vont beaucoup plus loin que le simple remboursement des frais aux employés pour des formations données à l'extérieur : elles mettent sur pied de véritables centres de formation et conçoivent des activités taillées sur mesure, offertes à l'interne. C'est le cas chez SNC-Lavalin.

DES FORMATIONS PERSONNALISÉES

La gestion de grands projets complexes est au cœur de la mission de SNC-Lavalin, qui a élaboré un système intégré de gestion appelé PM+ pour faire le suivi et le contrôle de l'exécution des projets depuis leur création jusqu'à leur achèvement. Tous les aspects de la gestion d'un projet sont pris en compte : la gestion des services et des heures de travail, la gestion des matériaux, la gestion de



1 – Cycle annuel de gestion du développement des compétences



la construction, la gestion des coûts. « Toutes les informations relatives au suivi des documents d'ingénierie, de l'approvisionnement, de la construction, du contrôle des coûts, etc., sont réunies dans une base de données unique, de sorte que toutes les personnes associées au projet, peu importe leur discipline, sont informées en même temps », explique l'ingénieur Krikor Der-Ghazarian, vice-président, Système de gestion de projets, Technologies globales de l'information, qui dirige l'équipe responsable de la formation sur l'utilisation de ce système conçu et développé à l'interne, comprenant la plupart des outils regroupés dans le système PM+.

EN 2011, 90 COURS ONT ÉTÉ OFFERTS DURANT LA SEMAINE DE L'APPRENTISSAGE.

« Dès qu'une équipe de projet est formée, poursuit le gestionnaire, nous nous assurons, en donnant des formations personnalisées si nécessaire, que tous ceux qui auront à utiliser le système PM+ ont la compétence pour bien le faire et connaissent la marche à suivre et les procédures de l'entreprise. »

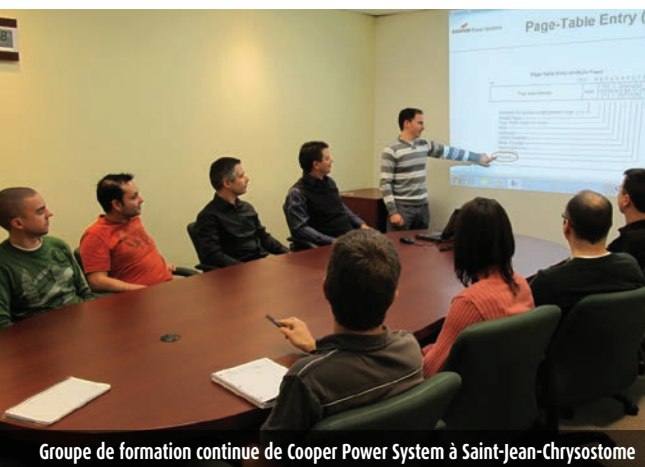
PM+ est constamment enrichi : on ajoute des fonctionnalités, on l'adapte aux besoins des utilisateurs : « Nous consultons régulièrement nos équipes de gestion de projets dans toutes les divisions, partout dans le monde, souligne Krikor Der-Ghazarian. Un comité des utilisateurs se réunit une fois par mois pour faire le suivi de nos travaux, dont les priorités sont définies annuellement par les utilisateurs. Tous les mois, au siège social de Montréal, des formations sont offertes, sur un aspect ou un autre de la gestion de projets. »

Les employés de SNC-Lavalin peuvent également suivre des activités de formation externes payées par l'employeur si celles-ci répondent à un besoin particulier ou s'inscrivent dans le plan de carrière de l'employé.

Enfin, à l'initiative de l'équipe des systèmes de gestion de projets, la Semaine de l'apprentissage au travail a été lancée il y a trois ans. Ainsi, simultanément, toutes les équipes de projet, où qu'elles soient, se mettent à l'heure de la formation. En 2011, 90 cours ont été offerts durant la Semaine de l'apprentissage, des cours de gestion de projets de même que des cours qui répondaient à des besoins locaux particuliers.

DES INGÉNIEURS SE PRENNENT EN MAIN

Peu d'entreprises québécoises ont les moyens de SNC-Lavalin. Les ingénieurs qui travaillent dans une petite entreprise ne sont pas dispensés



Groupe de formation continue de Cooper Power System à Saint-Jean-Christophe

« L'AUTOAPPRENTISSAGE, AVEC EXAMEN, EST SOUVENT LE SEUL MOYEN DE METTRE À JOUR NOS CONNAISSANCES. »

pour autant de leurs obligations en matière de formation continue et de maintien de leurs compétences. Les ingénieurs de la division québécoise de Cooper Power Systems à Saint-Jean-Christophe près de Québec l'ont compris et ils agissent en conséquence.

« L'autoapprentissage, avec examen menant à une certification, est souvent le seul moyen de mettre à jour et d'approfondir nos connaissances dans notre domaine très spécialisé, précise l'ingénieur Éric Thibodeau. Or, en vertu du Règlement de l'Ordre, le nombre d'heures d'autoapprentissage est limité. Un collègue ingénieur, Sébastien Pouliot, a eu l'idée de créer un groupe de formation qui se réunit une fois par semaine pour discuter de sujets prédéterminés. L'échange de connaissances se fait de plusieurs façons. Parfois, la discussion porte sur un texte que tout le monde a lu; d'autres fois, un membre du groupe est chargé d'approfondir un sujet et de le présenter aux autres. Les participants ne sont pas tous ingénieurs. Il y a aussi des informaticiens, ce qui rend les échanges encore plus enrichissants. »

Une fiche synthèse est produite pour chaque réunion. On y trouve la liste des présences et un sommaire

Les obligations des employeurs : la loi du 1% en formation

En 1995, le Québec légiférait pour obliger les employeurs dont la masse salariale dépasse un million de dollars à investir au moins 1 % de cette masse dans la formation de leur main-d'œuvre. Les employeurs qui ne le font pas doivent verser une somme équivalente dans un fonds collectif. Cette loi dite du 1 % en formation a été amendée au fil du temps et est devenue en 2007 la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (ou loi sur les compétences).

Jean-Luc Trahan est président de la Commission des partenaires du marché du travail. Selon lui, « 2007 marque un virage qualitatif. L'objectif n'est plus uniquement d'augmenter l'investissement en formation; c'est aussi d'assurer le développement des compétences et l'augmentation de la qualification de la main-d'œuvre qui travaille dans les entreprises. Certaines dépenses qui ne sont pas liées directement à ce dernier objectif ne sont plus admissibles et des mesures ont été prises pour inciter les employeurs à offrir des programmes de formation à leur personnel. »

Ainsi, les entreprises qui s'engagent dans un processus structuré à long terme de développement des compétences peuvent obtenir un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF). « Cette certification, renouvelable tous les trois ans, se traduit par une simplification administrative que les entreprises apprécient », croit Jean-Luc Trahan. Par exemple, les entreprises Dessau et Teknika HBA sont certifiées.

Les PME peuvent former des mutuelles de formation sectorielles ou régionales. « En se regroupant, affirme Jean-Luc Trahan, elles se dotent de ressources et de services qui leur permettent de s'attaquer à une problématique commune en matière d'amélioration de la qualification et des compétences de leur main-d'œuvre. Nous finançons le démarrage et la structuration des mutuelles de formation. Actuellement, 16 mutuelles sont reconnues – 11 de type sectoriel et 5 de type régional – et regroupent 600 entreprises. »

La Commission des partenaires du marché du travail soutient plusieurs autres initiatives novatrices, nous dit son président : « Je pense au projet Mach, d'Aéro Montréal, un projet de parrainage en gestion de la formation entre les donneurs d'ordres et leurs 30 fournisseurs qui aura pour effet de renforcer la chaîne d'approvisionnement. De son côté, TechnoCompétences organise des classes de maître pour les travailleurs de l'industrie du jeu vidéo. Enfin, en Estrie et en Chaudière-Appalaches, des entreprises du secteur du textile ont entamé un processus de transfert intergénérationnel afin de ne pas perdre l'expertise acquise au fil du temps. »

La « loi du 1 % » et le travail de la Commission des partenaires ont contribué à l'évolution des mentalités en matière de formation continue. L'an dernier, 88 % des entreprises assujetties à la loi sur les compétences ont déclaré investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale en formation. Dans les entreprises de moins de 100 employés, le taux de conformité était de 73 %. Il y a encore du chemin à faire, reconnaît Jean-Luc Trahan, qui souhaite que la formation cesse d'être considérée comme une dépense. « C'est un investissement qui doit être traité comme tel, insiste-t-il. Il faut sensibiliser les employeurs et les travailleurs à l'importance de cet investissement. Dans une économie mondialisée, les gains de productivité qu'apporte une main-d'œuvre compétente sont essentiels; de même, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, la qualité du personnel représente un avantage concurrentiel. »

LES INGÉNIEURS QUI TRAVAILLENT DANS LES PETITES ENTREPRISES NE SONT PAS DISPENSÉS DE LEUR OBLIGATION EN MATIÈRE DE FORMATION.

de la rencontre, qui précise de façon claire et détaillée les objectifs poursuivis et la méthodologie utilisée. Une évaluation annuelle permet d'adapter le contenu des rencontres aux besoins des participants et d'améliorer le fonctionnement du groupe. Conforme au Règlement, cette activité correspond à des « formations offertes en cours d'emploi par un employeur » (article 5, 3^e paragraphe).

Éric Thibodeau a consulté quelques formulaires d'évaluation. Il a constaté « qu'une très forte majorité de participants considèrent que ces réunions contribuent à améliorer leur performance au travail. Ils affirment mettre en pratique les notions apprises et être en mesure de mieux utiliser les outils à leur disposition. Ils tirent aussi profit du partage des expériences. Enfin, les réunions ont une influence positive sur la qualité de la communication et sur l'esprit d'équipe ».

La formule plaît. Depuis 2005, on a comptabilisé plus de 3 200 présences à Saint-Jean-Chrysostome seulement. À l'automne 2011, les gens du bureau de Montréal se sont joints au groupe grâce à la magie des télécommunications.

L'expérience des ingénieurs de Cooper Power Systems démontre qu'avec un peu d'imagination et de l'initiative, il est possible de satisfaire aux obligations du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, même lorsqu'on travaille dans une petite entreprise. ■

Executive MBA

Enrichissez votre futur



PROPULSEZ VOTRE CARRIÈRE

DEVENEZ UN LEADER

SÉANCES D'INFORMATION EN 2012

10 JANVIER, 17 AVRIL ET 8 MAI

Renseignements: 514-848-2424, poste 3622

johnmolson.concordia.ca/emba



« L'ingénieur fait toute la différence ! » au Colloque annuel 2012



Le Colloque 2012 de l'Ordre, qui aura lieu les 3 et 4 mai prochain à Québec, propose des sujets liés aux compétences communes de l'ingénieur. Et il y aura plus encore, notamment la conférence-midi « Le Moulin à images », présentée par Mario Brien, le directeur de production, qui montre l'apport créatif et innovateur de la profession.

Par Jeanne Morazain

Comme l'explique Josianne Brouillard, conseillère en ressources humaines agréée et agente de formation à la Direction du développement professionnel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, « ce thème veut rappeler que l'ingénieur est un professionnel dont la formation est solide, qu'il doit agir selon les règles de l'art, respecter un code de déontologie et maintenir ses compétences. Ces obligations constituent un sceau de qualité qui fait toute la différence ».

Cette réflexion sur le professionnalisme s'articule autour de quatre sous-thèmes : la gestion de projets, la gestion d'équipe, le statut de professionnel et le

développement durable. « Les séances de formation regroupées sous chacun de ces sous-thèmes ont pour but d'outiller nos membres pour qu'ils soient de meilleurs ingénieurs parce qu'ils maîtrisent les compétences communes (voir l'encadré p. 23) qui caractérisent la profession », indique Josianne Brouillard. Celle-ci rappelle qu'il s'agit d'activités de formation admissibles en vertu du nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs si elles ont un rapport avec les activités professionnelles du membre.

BIEN COMMUNIQUER POUR ÊTRE CRÉDIBLE

Voici quelques-unes des propositions au programme. Émilie Pelletier et Didier Dubois animeront un atelier de formation sur la crédibilité, un attribut « qui est long à bâtir et rapide à perdre, nous dit Didier Dubois. La crédibilité est une affaire de perception, celle que les gens ont d'une personne. C'est aussi la capacité qu'a une personne d'influencer la perception des autres à son égard ».

Après avoir rappelé qu'on peut être crédible sous un aspect et pas sous un autre, ou encore l'être dans un contexte donné mais pas dans un autre, Émilie Pelletier précise les objectifs et le contenu de la formation : « Nous allons expliquer le concept, montrer ce qui peut influencer les perceptions, insister sur l'importance de bien communiquer, de savoir convaincre et de bien analyser le milieu et

les réseaux dans lesquels on évolue. Tout cela à travers des exercices, des mises en situation et une multitude d'exemples très concrets. »

Didier Dubois invite tous les ingénieurs, quelle que soit leur expérience, à s'inscrire parce que la « crédibilité repose sur une foule d'éléments qui ont un réel impact, mais qui ont peu à voir avec l'expertise technique ».

ANALYSER LES RISQUES ET CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

L'ingénieur Carl Gilbert parlera des risques associés à un projet. « Tous les ingénieurs, un jour ou l'autre, font partie d'une équipe de projets et ont aussi parfois à diriger des équipes. Ils sont appelés à transmettre à leurs clients ou à des dirigeants l'information pour les aider à prendre des décisions. L'analyse du risque en fait partie. »

Son activité de formation sera l'occasion de passer en revue les étapes de l'analyse des risques et de présenter les meilleures pratiques en gestion du risque. « J'entends aussi aborder certains aspects particuliers tels que la détermination des réserves pour les imprévus dans un budget et l'impact sur les échéanciers de la présence de risques potentiels. Il y aura des études de cas et des simulations, des techniques permettant en quelque sorte de quantifier l'incertitude. »



« Ce programme m'a permis de développer mes compétences en gestion et relations humaines. J'ai maintenant le leadership nécessaire pour diriger des équipes multidisciplinaires vouées au développement de projets spatiaux d'envergure, dans un contexte de partenariat international. »

Alnoor Ismail, ingénieur principal de systèmes pour le développement de l'exploration spatiale à l'Agence spatiale canadienne.

Formation continue en gestion de l'ingénierie

Quelques-uns des sujets abordés :

- Gestion de projet/Leadership par l'action
- Communication efficace/Gestion de carrière
- Gestion des connaissances/L'ingénieur entrepreneur

À Longueuil, Laval, Sherbrooke et partout en province.
USherbrooke.ca/genie/fc

Réussir

en misant sur mes compétences.

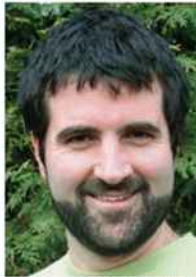
Centre de formation continue de la Faculté de génie
Sans frais : 1 888 463-1835, poste 67932
fc.genie@USherbrooke.ca



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

L'avocate Maryline Rosan donnera une formation sur la responsabilité légale de l'ingénieur en santé-sécurité: «En vertu de différentes lois et de son code de déontologie, l'ingénieur a des devoirs légaux en matière de protection du public et de santé et sécurité des travailleurs. Si un accident grave survient, surtout s'il y a un décès, les enquêteurs vont, dans le contexte d'une enquête criminelle, décortiquer son comportement pour déterminer s'il n'y a pas eu insouciance téméraire ou déréglée à l'égard de la vie. Avant d'accepter un mandat, l'ingénieur doit s'assurer qu'il a les compétences pour le réaliser et qu'il comprend ses obligations.»

L'ingénieur peut engager sa responsabilité légale en santé-sécurité lorsqu'il agit à titre d'agent ou de mandataire de son employeur. M^e Rosan explorera différentes situations où des manquements en matière de santé-sécurité pourraient aussi engager la responsabilité de l'employeur, soit une firme d'ingénierie, un entrepreneur en construction, un propriétaire d'usine, etc. «L'ingénieur qui exerce une supervision a un devoir légal et il

M^e Maryline Rosan

Olivier Riffon

peut être mis en cause advenant une poursuite contre l'organisation qui l'emploie.»

TENIR COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment analyser et bonifier un projet pour respecter les principes du développement durable? C'est à cette question que répondra Olivier Riffon, de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. «Après avoir suivi cette formation, les participants repartiront avec des outils qui leur permettront de maximiser les retombées positives et de réduire les impacts négatifs de leurs projets, de façon à faire le plus de gagnants possible. Car c'est entre autres cela, le développement durable, une façon de satisfaire le maximum de besoins pour un maximum de gens.»

Olivier Riffon promet un cours très concret pendant lequel les participants appliqueront à un projet fictif une grille d'analyse des points forts et des points faibles dans une perspective de développement durable. «Je vais aussi proposer une méthode pour définir des pistes d'amélioration à apporter au projet en fonction des budgets, précise Olivier Riffon. Adopter une approche de développement durable n'est pas aussi sorcier et complexe qu'on pourrait le penser. Et à long terme, ça ne coûte pas nécessairement plus cher.»

Pour en savoir plus sur le Colloque 2012 de l'Ordre, consultez le programme complet aux pages 36 et 37. ■

Nouveauté au Guide de pratique professionnelle!

Importante mise à jour apportée aux Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie.

Les Lignes directrices sont à la base des principes qui régissent l'authentification et la vérification de documents d'ingénierie et en spécifie les règles d'encadrement. Pour tout savoir sur cette importante mise à jour, consultez le Guide de pratique professionnelle à la section « Documents d'ingénierie ».

En ligne,
accessible en tout temps et de partout,
il est LA référence par excellence.

www.gpp.oiq.qc.ca

TRAVAIL DE L'INGÉNIEUR


DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

LOI ET ENCADREMENT DE LA PROFESSION

PROFESSIONNALISME, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

DOCUMENTS D'INGÉNIEURIE

INSCRIPTION ANNUELLE
DU 1^{ER} FÉVRIER AU 31 MARS 2012

 Ordre
des ingénieurs
du Québec

**INSCRIVEZ-VOUS
À TEMPS**



**L'ORDRE PREND
LE VIRAGE 100 % WEB**

À compter du 1^{er} février,
tous les membres sont invités
à s'inscrire en ligne au
www.oiq.qc.ca.

Les membres qui désirent continuer à
utiliser les formulaires papier doivent
les commander. Ils devront payer des
frais d'administration de 25 \$ lors de
leur inscription.

**LE SIGNAL DE DÉPART SERA
DONNÉ LE 1^{ER} FÉVRIER**

**Soyez au fil d'arrivée...
au plus tard le 31 mars 2012!**

Pour valider votre inscription, il est primordial
de payer votre cotisation annuelle au plus tard
le 31 mars 2012. Vous éviterez ainsi d'avoir à
payer des frais de réinscription équivalant à 50 %
du montant de la cotisation et surtout, vous
conserverez le droit d'utiliser le titre d'ingénieur
et celui d'exercer votre profession.



*Les règlements
du concours se trouvent sur
le site Internet de l'Ordre au
www.oiq.qc.ca.

**CONCOURS
PRENEZ LES DEVANTS!**

Inscrivez-vous en ligne **avant le 15 mars**
et courez la chance de gagner l'une des
3 TABLETTES TACTILES AVEC ACCESSOIRES,
d'une valeur de 800 \$.*

Le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs est entré en vigueur il y a un an, le 27 janvier 2011. En vertu de ce règlement, les membres de l'Ordre doivent accumuler un minimum de 30 heures de formation continue par période de référence de deux ans. La première période a débuté le 1^{er} avril 2011 et se terminera le 31 mars 2013.

Par Jeanne Morazain

FORMATION CONTINUE

Le Règlement expliqué aux ingénieurs



IL REVIENT AU MEMBRE DE S'ASSURER DE L'ADMISSIBILITÉ DE SES ACTIVITÉS.

DÉCLARER SES ACTIVITÉS DE FORMATION AU FUR ET À MESURE

Josianne Brouillard conseille de ne pas attendre à la fin de la période de référence pour déclarer ses heures : « J'encourage les ingénieurs à le faire au fur et à mesure en utilisant nos services en ligne. » Il sera alors plus facile pour le membre d'enregistrer toutes les informations requises dans la Déclaration des activités de formation et de suivre son dossier. Le 31 mai 2013 est la date limite pour compléter la déclaration faisant état des heures accumulées au cours de la période de référence



Josianne Brouillard, CRHA

La grande majorité des ingénieurs n'aura aucune difficulté à se conformer à cette exigence. « Le Règlement est peut-être nouveau, mais l'obligation de maintenir ses compétences ne l'est pas : c'est une composante incontournable de la pratique du génie », rappelle Josianne Brouillard, conseillère en ressources humaines agréée et agente de formation à la Direction du développement professionnel de l'Ordre des ingénieurs du Québec. « Dans un environnement de travail en constante évolution, les ingénieurs n'ont pas d'autre choix que de mettre régulièrement leurs connaissances à jour. C'est leur responsabilité de déterminer quels sont leurs besoins et de prendre les moyens pour aller chercher la formation qui pourra y répondre. Le Règlement vient encadrer et contrôler la façon dont ils s'acquittent de cette responsabilité professionnelle. »

S'ASSURER DE L'ADMISSIBILITÉ DE SES ACTIVITÉS

L'une des caractéristiques du Règlement adopté par l'Ordre réside dans le fait qu'il revient au membre de s'assurer de l'admissibilité de ses activités au regard, entre autres, des exigences des articles 5 et 6. En effet, l'Ordre a décidé de ne pas reconnaître a priori les activités admissibles, et ce, en raison du grand nombre de domaines de pratique dans lesquels exercent ses membres.

CHOISIR DES FORMATIONS EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Pour être reconnue, la formation doit avoir un lien avec les activités professionnelles du membre. Cela inclut les activités visant l'acquisition des six compétences communes, celles que tous les ingénieurs doivent acquérir quel que soit leur champ de pratique (voir l'encadré « Les six compétences communes à tous les ingénieurs »).

L'article 6 du Règlement est très large quant au contenu admissible. L'article 5 l'est tout autant pour ce qui est des formules d'apprentissage.

Les six compétences communes à tous les ingénieurs :

- assumer son statut professionnel ;
- résoudre des problèmes faisant appel aux sciences appliquées et aux règles de l'art ;
- communiquer efficacement ;
- assurer la qualité de ses activités et de ses travaux ;
- gérer les risques à caractère technique ;
- gérer des activités, des équipes techniques et des projets.

L'Ordre a mis en ligne sur son site le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*, qui définit les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la maîtrise de chacune de ces compétences. Ce guide, auquel on accède à partir du *Guide de pratique professionnelle* (<http://www.gpp.oiq.qc.ca/> chapitre « Développement professionnel ») propose :

- une démarche à suivre pour développer ses compétences (« Cycle annuel de gestion du développement des compétences ») ;
- une description détaillée des compétences communes (« Répertoire des compétences communes de la profession d'ingénieur ») ;
- des formulaires pour documenter sa démarche (« Dossier de développement professionnel »).

qui se termine le 31 mars 2013. Les ingénieurs doivent aussi conserver les pièces justificatives concernant les activités de formation suivies pendant deux ans après la fin de la période de référence (article 10).

CONSULTER LES OUTILS DE RÉFÉRENCE MIS À JOUR

L'Ordre ne ménage aucun effort pour faciliter l'application de son nouveau règlement. Il a créé des outils en ligne qui se trouvent dans le *Guide de pratique professionnelle*, au chapitre Développement professionnel. L'ingénieur y trouve

Tracez votre avenir

**FORMATEURS RECHERCHÉS**

(514) 340-4387
www.polymtl.ca/cfc

Le Centre de formation continue de l'École Polytechnique est à la recherche de formateurs pour offrir des cours intensifs en sciences appliquées et en gestion, d'une durée de un à trois jours, à une clientèle professionnelle sur le marché du travail.

Les cours doivent déjà être conçus, facilement adaptables aux besoins de la clientèle visée et *obligatoirement* en français. Seuls les candidats qui auront soumis leur plan de cours seront évalués.

Veuillez nous faire parvenir votre CV et votre plan de cours par courriel à cfc@polymtl.ca.

cinq onglets : le texte du Règlement, un guide d'application, une foire aux questions, la demande de dispense et la déclaration des activités de formation.

« Le Guide d'application passe en revue chaque article du Règlement, explique sa portée et multiplie les exemples illustrant de façon très concrète ses modalités d'application, précise Josianne Brouillard. Sous le même onglet, on accède à une foire aux questions qui regroupe les questions les plus fréquemment posées, des questions d'ordre général et d'autres qui portent sur des situations particulières. Notre microsite est vraiment très complet et surtout très concret. De plus, il fait l'objet de mises à jour périodiques. Une mise à jour en début d'année 2012 apportera des précisions sur l'admissibilité des activités de formation, les pièces justificatives à conserver et la façon de comptabiliser les heures pouvant être déclarées à l'Ordre. »

L'adoption d'un règlement qui rend obligatoire et encadre la formation continue démontre que l'Ordre des ingénieurs du Québec a fait du maintien de la compétence de ses membres une priorité. D'ailleurs, son action ne se limite pas à ce règlement. L'Ordre augmentera dès 2012 son offre d'activités de formation sur des sujets jugés essentiels, dont certaines seront données en ligne. Enfin, le colloque annuel est aussi l'occasion d'acquérir des compétences tout en abordant des thèmes bien d'actualité (voir l'article « L'ingénieur fait toute la différence! », p. 18). ■

FOIQ FONDATION
 de l'Ordre des ingénieurs
 du Québec



NOUS AVONS TOUS UNE CAUSE
 QUI NOUS TIENT À CŒUR...

CELLE-CI NOUS RÉUNIT !

En souscrivant à la deuxième campagne de financement annuelle de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, vous faites équipe avec elle dans son engagement à promouvoir la profession auprès des jeunes. Chaque année en effet, les fonds amassés servent à soutenir financièrement des étudiants en génie... notre relève et l'avenir de notre profession.

Parce que chaque geste compte, un don minimal de 10 \$ est proposé à tous les membres sur leur facture pour l'inscription annuelle. Libre à vous de donner une somme plus substantielle si le cœur vous en dit...

Faire un don à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec : un petit geste pour vous, mais combien grand pour la relève !

*NOUS VOUS REMERCIONS À L'AVANCE DE
 VOTRE GÉNÉROSITÉ ET DE VOTRE APPUI.*

www.foiq.qc.ca

AVIS D'ÉLECTIONS

au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec

(Art. 14, Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec)

OUVERTURE DES MISES EN CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS POUR LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2012

En 2012, sept (7) postes d'administrateurs, répartis dans quatre (4) des huit (8) régions électorales, sont à pourvoir au cours des prochaines élections générales au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec :

RÉGIONS

ADMINISTRATEURS SORTANTS

Montréal

Sonia DE LAFONTAINE, ing.

Sandra GWOZDZ, ing.

Giuseppe INDELICATO, ing.

Dominique VERREAULT, ing.

Québec

Nadia LALANCETTE, ing.

Estrie

Stéphane BILODEAU, ing.

Est-du-Québec

Sylvain BRISSON, ing.

DATE DE CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE : 27 février 2012, à 16 heures

DATE DE CLÔTURE DU SCRUTIN : 27 avril 2012, à 16 heures

CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT

- Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres qui y ont leur domicile personnel (Loi sur les ingénieurs, art.10) et qui sont inscrits au tableau de l'Ordre le **27 FÉVRIER 2012 à 16 h 00**, soit « au plus tard à 16 heures le 60^e jour qui précède la date de la clôture du scrutin » (Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 18).
- Le candidat qui est radié ou dont le droit d'exercer des activités professionnelles est limité ou suspendu avant l'élection n'est pas éligible pour l'élection en cours (Code des professions, art. 66.1).
- Si une personne candidate cesse d'avoir son domicile personnel dans une région donnée après la mise en candidature, ou si elle décède, l'élection se continue entre les autres candidats (Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 17).
- Tout membre du personnel de l'Ordre ou membre d'un comité statutaire de l'Ordre n'est pas éligible au poste d'administrateur (Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 17).
- Le bulletin de présentation d'un candidat doit être rédigé **de façon analogue** à celui qui figure en annexe du présent avis, et être signé par la personne qui pose sa candidature (Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 17).
- Le bulletin doit également être signé par cinq (5) « proposeurs », membres de l'Ordre, qui ont leur domicile personnel dans la région du candidat proposé. Il est recommandé d'obtenir la signature de plus de cinq (5) proposeurs, au cas où certains n'auraient pas qualité pour accomplir cette formalité (Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 17).
- Le bulletin de présentation et les documents l'accompagnant doivent obligatoirement être remis au secrétaire de l'Ordre au plus tard le **27 FÉVRIER 2012**, à 16 heures (Loi sur les ingénieurs, art.10 et Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 18), soit « au plus tard à 16 heures le 60^e jour qui précède la date de la clôture du scrutin ».



M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 350, Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3152. Télécopieur : 514 840-2088

Courriel : secretaire.oiq@oiq.qc.ca

www.oiq.qc.ca

Bulletin de présentation pour l'élection d'un administrateur

dans la région de _____

Je, soussigné(e), _____, ayant mon domicile personnel dans la région électorale de _____ depuis (date) _____, étant dûment appuyé(e) dans le bulletin de présentation ci-dessous, dépose ma candidature au poste d'administrateur pour cette région.

De plus, je m'engage à respecter le Code de bonne conduite des candidats lors des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, prévu à l'annexe XII du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Veillez trouver sous pli : (obligatoire)

- ma photo récente (photographie couleur, haute définition, format passeport);
- un bref curriculum vitæ, ainsi qu'un court texte, énonçant mes objectifs (ce texte, qu'il soit écrit dans une ou plusieurs langues, ne peut dépasser 400 mots au total).

En foi de quoi, j'ai signé à _____ ce _____ jour de _____ 2012.

Signature et numéro de membre

Nous, soussignés, membres en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ayant domicile dans la région électorale du candidat, appuie, comme candidat à la prochaine élection au poste d'administrateur de l'Ordre des ingénieurs du Québec,

Nom du membre qui appuie le candidat	N° de membre	Date	Signature du membre (proposeur)

NOTICE OF ELECTIONS

to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec

(Regulation respecting elections to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec, s.14)

CALL FOR NOMINATIONS FOR DIRECTORSHIPS FOR THE 2012 GENERAL ELECTION

In its upcoming elections in 2012, the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec will be filling seven (7) directorships in four (4) of the eight electoral regions:

REGIONS	OUTGOING DIRECTORS
Montréal	Sonia DE LAFONTAINE, ing. Sandra GWOZDZ, ing. Giuseppe INDELICATO, ing. Dominique VERREAULT, ing.
Québec	Nadia LALANCETTE, ing.
Estrie	Stéphane BILODEAU, ing.
Est-du-Québec	Sylvain BRISSON, ing.

CLOSING DATE FOR NOMINATIONS: 4:00 P.M., FEBRUARY 27, 2012

CLOSING DATE OF THE POLL: 4:00 P.M., APRIL 27, 2012

CONDITIONS TO BE MET TO BECOME A CANDIDATE

- To be eligible, candidates must have their personal domicile in the region they wish to represent (Engineers Act, s.10) and must be registered on the OIQ roll by **4:00 PM, February 27, 2012**, that is "by 4 p.m. on the 60th day before the poll closing date" (Regulation respecting elections to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec, s. 18).
- A candidate who is struck off the roll or whose right to engage in professional activities is restricted or suspended before the election is no longer eligible for the election in progress (Professional Code, s. 66.1).
- If a candidate stops having his personal place of residence in a given region after nomination, or if the candidate dies, the election shall continue between the other candidates (Regulation respecting elections to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec, s.17).
- Any permanent employee of the Order or any member of a statutory committee of the Order is not eligible for the office of director (Regulation respecting elections [...], s.17).
- The nomination paper of a candidate must be drawn up in a **manner similar** to the one appearing in page four (4) of the present notice, and be signed by the candidate (Regulation respecting elections [...], s.17).
- The nomination paper must also be signed by five (5) «endorsers», members of the Order, who have their personal domicile in the same region than the proposed candidate. It is suggested that candidates obtain more than the required five signatures in the event that any of the endorsers should be deemed inadmissible (Regulation respecting elections (Regulation respecting elections [...], s.17).
- The nomination paper and supporting documents must necessarily reach the OIQ Secretary by **4:00 P.M., February 27, 2012** the closing date for nominations (Engineers Act, s.10 and Regulation respecting elections [...], s. 17), that is, «at least 60 days prior to the poll closing date».



M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secretary of the Ordre des ingénieurs du Québec

1100, avec des Canadiens-de-Montréal, Office 350, Montréal (Québec) H3B 2S2

Telephone: 514 845-6141 or 1 800 461-6141, ext. 3152. Fax: 514 840-2088

E-Mail: secretaire.oiq@oiq.qc.ca

www.oiq.qc.ca

Nomination paper for election of a director

in the _____ region

I, the undersigned, _____, having my personal domicile in the _____ electoral region since (date) _____, being duly supported in the nomination paper hereabove, file my candidacy as director for that region.

Furthermore, **I agree** to respect the Code de bonne conduite des candidats lors des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, which has been published as appendix XII available only in the French version of the regulation named *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec*.

Please find enclosed herewith: (mandatory)

- a recent photograph (color photography, high-definition, passport size);
- a brief summary and an outline of my objectives (the summary, written in one or several languages, may not exceed a total of 400 words).

In witness whereof, I have signed at _____ this _____ day of _____ 2012.

Signature and member number

We, undersigned, members in rule of the Ordre des ingénieurs du Québec, having our personal domicile in the electoral region of the candidate, hereby support the candidate for the next election of directorships of the Ordre des ingénieurs du Québec,

Member's name (endorsers)	Member's no.	Date	Member's Signature (endorsers)



Concevoir

comporte des risques

Les connaissez-vous ?

Mon beau-frère me demande de faire des plans de rénovation qui touche la charpente de sa maison. Suis-je assuré s'il entame une poursuite contre moi ?

Dans le cadre de votre emploi, vous êtes couvert pour les travaux menés dans le cadre de vos fonctions.

Mais avec le programme collectif d'assurances de l'Ordre, vous bénéficiez d'une protection automatique de responsabilité professionnelle si vous donnez des conseils, des avis ou des services professionnels en dehors du cadre de votre travail habituel.

Vous êtes ainsi assuré qu'en cas de poursuite intentée contre vous à la suite de ce genre de mandat, vos frais de défense et les dommages réclamés seront pris en charge par l'assureur du programme, à condition que le travail ait été fait gratuitement ou que sa rémunération soit inférieure à 2 000 \$ par contrat et inférieure à 10 000 \$ par année.

L'Ordre des ingénieurs du Québec veille aux besoins d'assurance de ses membres.



www.dpmm.ca/oiaq
1 800 361-8715

Ordre
des ingénieurs
du Québec

Contech
BÂTIMENT

Pour enrichir
votre expertise
et votre réseau
de contacts

FORMATION

... en mode pratique

- > **Plomberie**
- > **Systèmes électriques [et entretien]**
- > **Systèmes mécaniques [et entretien]**
- > **Droit de la construction**
- > **Gestion des risques à toutes les phases de la gestion d'un projet [2 jours] PMI®**
- > **La planification des ressources d'un projet [2 jours] PMI®**
- > **Adaptez vos interventions auprès des différentes générations – X, Y, C, Z**

Découvrez nos 59 cours et **inscrivez-vous** en ligne à contech.qc.ca

Bâtiment Bonnes pratiques | Codes et réglementation
| Opération de bâtiment | Technique |
Connaissances générales

Gestion Habiletés de gestion | Habiletés interpersonnelles
| Légal | Outils de gestion

Nos formations sont admissibles au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.*

* Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Parce que chaque ingénieur est unique



La formation continue et le développement des compétences professionnelles sont en quelque sorte un combat contre l'obsolescence qui érode constamment le savoir et le savoir-faire de tout professionnel.

Par Gilles Drouin

« Si vous n'êtes pas compétent à 100 % pour faire un travail, c'est que vous êtes en situation partielle de non-compétence, lance Dominique Bouteiller. Et il y a un coût à cette non-compétence : une baisse de performance, une hausse de l'insatisfaction du client, des plaintes, mais aussi une mutation compromise, une promotion ratée, la perte d'un emploi et parfois des problèmes aux conséquences encore plus graves. »

Professeur à HEC Montréal, Dominique Bouteiller est un spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la gestion de la formation et des

« LES COMPÉTENCES S'INSCRIVENT DANS LE CONTEXTE DE TRAVAIL ACTUEL ET FUTUR DE L'INGÉNIEUR. »

compétences. Il est chercheur associé dans divers groupes de recherche et consultant pour des entreprises privées et publiques ainsi que pour des organisations comme l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour cet expert, « si l'ingénieur ne fait rien pour développer ses compétences, l'écart s'agrandira entre ce qu'il sait faire et ce qu'il devrait savoir faire, c'est-à-dire entre les compétences acquises et celles qui sont requises par ses activités professionnelles actuelles ».

UN CAS UNIQUE

Avant toute chose, Dominique Bouteiller insiste pour dire qu'en ce qui concerne les compétences, chaque ingénieur est unique. « Dans sa réflexion sur le développement de ses compétences, l'ingénieur doit d'abord prendre conscience de cette spécificité », explique-t-il. Bien sûr, les ingénieurs ont des connaissances communes, que ce soit à l'intérieur d'un champ de pratique précis ou d'un domaine à l'autre du génie. « Ce patrimoine commun sera toutefois largement contextualisé et personnalisé, soutient le professeur. Les compétences s'inscrivent dans le contexte de travail actuel et futur de l'ingénieur. »



Dominique Bouteiller

En matière d'apprentissage et de compétences, il n'y a donc pas deux situations pareilles. « Concrètement, poursuit Dominique Bouteiller, je ne crois pas aux solutions toutes faites, à une sorte d'ensemble préconçu et universel d'activités de formation pour ingénieur. » L'expert fait cependant une exception pour les aspects techniques et scientifiques lorsqu'ils sont au cœur de la profession de l'ingénieur.

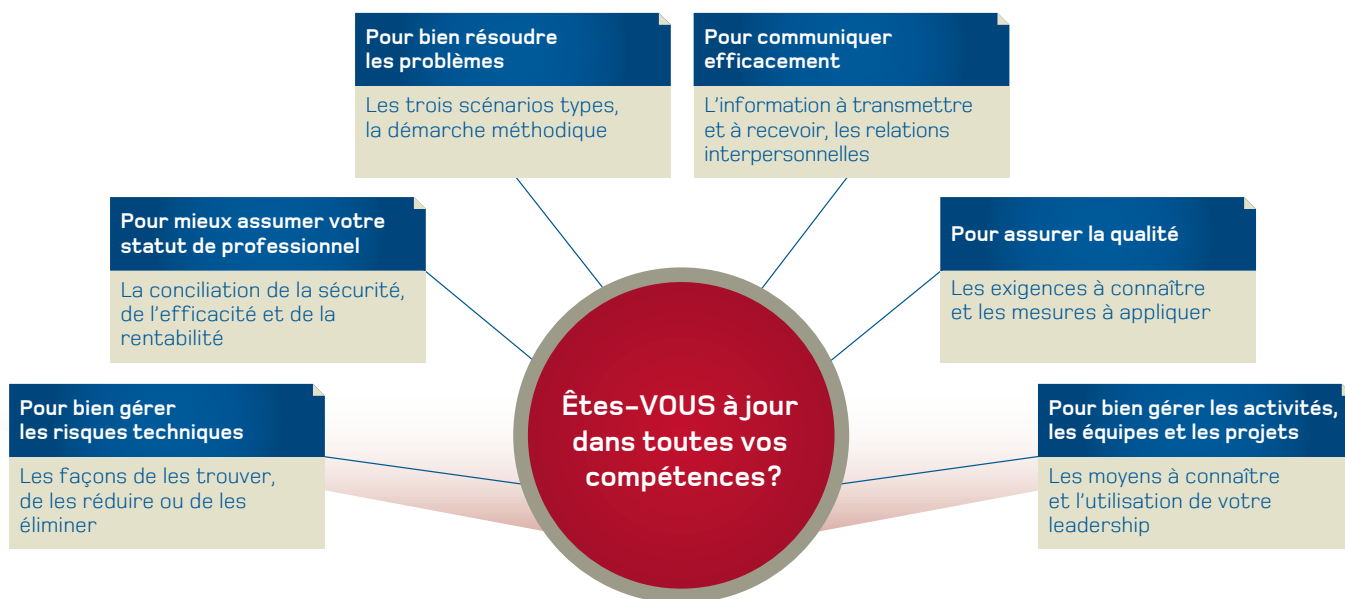
« Chaque situation a toutes les chances d'être particulière à chaque ingénieur en fonction de multiples variables, dont les principales sont la personnalité, la motivation, le cheminement de carrière, et la nature des compétences qu'il possède déjà, ce qui renvoie à son champ de pratique. » Tous ces facteurs sont susceptibles de changer dans le temps. « Le capital-compétences détenu par l'ingénieur sera toujours lié à un contexte particulier et à un moment précis de sa carrière. »

SE PRENDRE EN MAIN ET EFFECTUER UN AUTODIAGNOSTIC

Autrement dit, une fois sa formation de base acquise, l'ingénieur doit

LE GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'INGÉNIEUR

Les six compétences que requiert l'exercice du génie



poursuivre son développement professionnel en tenant compte de sa situation personnelle. Quelles sont ses activités actuelles? Comment son champ de pratique évolue-t-il? Quels sont ses objectifs à court, moyen et long termes? A-t-il les compétences requises pour atteindre ses cibles? À quelle formation devrait-il accorder la priorité pour y arriver?

« Cette réalité renvoie à l'idée de plan individuel de formation que certaines entreprises mettent en place, mentionne Dominique Bouteiller. Ces plans sont censés coller à la réalité de la personne et donc respecter l'unicité de chaque individu. En général, mon expérience me laisse croire cependant que la plupart des entreprises et des gens qui y travaillent prennent davantage leurs décisions en se fiant à leur intuition ou en étant influencés par certaines modes. »

Le caractère unique de chaque parcours professionnel motive en grande partie l'orientation que l'Ordre donne à la formation continue : l'ingénieur est le seul responsable de son développement. Il peut compter sur le soutien de l'Ordre et, idéalement, de son employeur, mais il ne doit pas attendre que quelqu'un le prenne par la main : l'ingénieur doit se prendre en main.

La première étape consiste à faire son autoévaluation, à poser un diagnostic sur ses propres compétences. « Cet autodiagnostic, ce n'est pas, par définition, l'employeur qui le fera pour vous », souligne Dominique Bouteiller. Il s'agit de faire ce que l'on appelle un bilan des compétences ou un « autodiagnostic du capital-compétences », comme le désigne Dominique Bouteiller. « C'est malheureusement facile à dire et très difficile à faire, reconnaît ce dernier. C'est le cas pour tous les travailleurs, pas seulement pour les ingénieurs. La plupart d'entre eux ne savent pas faire cet exercice parce qu'ils ne l'ont pas appris, qu'ils n'ont pas le temps de le faire ou parce qu'ils pensent inconsciemment qu'ils le font. Ce n'est pas vrai. »

L'exercice requiert une réflexion sérieuse sur soi, une capacité à se regarder dans le miroir sans complaisance. « Faire cet exercice complet révèle souvent des surprises, bonnes et mauvaises », prévient Dominique Bouteiller. Vous êtes peut-être meilleur que vous le croyez dans certains aspects de votre travail. Vous vous découvrirez peut-être des atouts. Vous découvrirez aussi des lacunes qui, à plus ou moins long terme, pourraient devenir de véritables handicaps. Essentiellement, il s'agit de faire le point sur sa situation professionnelle, de repérer ses points forts et ses points faibles, de préciser ses envies et ses objectifs pour l'avenir. « Il est aussi essentiel, ajoute Dominique Bouteiller, de repérer les contraintes qui se dressent sur la route ainsi que les occasions qui accéléreront votre cheminement professionnel. »

CONTRER L'OBsolescence

Mais pourquoi un ingénieur devrait-il se livrer à cet exercice? Après tout, ne jouit-il pas d'une solide formation? Son

Du diagnostic à l'action

Dans le *Guide de pratique professionnelle* à l'adresse <http://gpp.oiq.qc.ca> / chapitre « Développement professionnel », l'Ordre suggère à ses membres de suivre un processus en trois étapes : planifier son développement, réaliser son plan, faire le bilan. Idéalement, l'ingénieur devrait répéter cet exercice chaque année. « En fait, signale Daniel Jolin, CRHA, agent de formation à l'Ordre, l'ingénieur devrait gérer le développement de ses compétences comme il résout un problème d'ingénierie. Il définit d'abord le problème (le besoin en formation) et détermine quelles sont les solutions (la formation) avant de passer à l'action. »

Le point de départ est donc l'évaluation de sa situation, comme l'indique le Guide de l'Ordre. L'autodiagnostic proposé par Dominique Bouteiller est aussi pertinent. Le diagnostic se situe toujours dans le temps. Quelques questions peuvent orienter la réflexion : qu'est-ce que je sais faire aujourd'hui? qu'est-ce que je devrais savoir faire aujourd'hui? qu'est-ce que je sais aujourd'hui? qu'est-ce que je devrais savoir dans six mois, dans deux ans, compte tenu de l'évolution de mon emploi ou de mon entreprise?



Daniel Jolin, CRHA

« La profession d'ingénieur requiert de multiples compétences », mentionne Dominique Bouteiller. Il faut d'abord passer en revue les compétences de base, celles qui ont un effet structurant pour la carrière. « Tout n'a de sens que par rapport à un domaine particulier et pour un moment précis », ajoute cet expert. L'objectif est d'obtenir le portrait le plus précis de vous-même, ce que vous êtes aujourd'hui et ce que vous voulez être dans six mois, un an, trois ans ou plus, pour ensuite établir un plan d'action pour le développement des compétences.

La clé est d'aller chercher des informations pour comprendre les tendances dans son domaine de pratique. Il faut faire une sorte de veille stratégique ou une « veille compétences », pour reprendre l'expression de Dominique Bouteiller.

En théorie, le diagnostic devrait se faire pour le court, le moyen et le long termes, étant entendu que plus l'horizon est loin, plus il y a des risques d'erreur. « L'ingénieur vigilant qui définit le plus précisément possible les compétences qu'il doit développer dans cet espace-temps sera en mesure de prendre de bonnes décisions quant à sa formation, croit Dominique Bouteiller. Sinon, il risque de réagir aux événements et de se rendre vulnérable aux modes. »

« L'INGÉNIEUR NE DOIT PAS HÉSITER À PRENDRE SÉRIEUSEMENT SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL EN MAIN. »

parcours professionnel est-il entaché de manquements graves? Dominique Bouteiller revient à l'idée de « capital-compétences » et au fait que ce dernier est soumis à l'érosion.

« Que cela nous plaise ou non, la plupart des compétences liées à l'exercice d'une profession, qu'elles soient liées à des connaissances ou à des savoir-faire techniques, sont toutes, sans exception, sujettes à l'obsolescence, souligne-t-il. La seule différence est la vitesse à laquelle l'érosion se fera. » Cela signifie qu'un ingénieur doit actualiser constamment ses connaissances. « Le temps joue contre celui qui n'assure pas cette actualisation. »

Évidemment, le domaine du génie est vaste, et les compétences techniques qui lui sont liées ne changent pas au même rythme. Selon les cas, certains savoirs peuvent disparaître en quelques heures, quelques jours, quelques semaines; d'autres peuvent rester valables quelques années, mais ils deviendront obsolètes tôt ou tard. « Il y a toujours un mouvement d'érosion de la pertinence de cette compétence », ajoute Dominique Bouteiller.

« Le problème, enchaîne-t-il, c'est que nous sommes parfois très mal placés pour évaluer l'obsolescence de nos propres compétences. Je dois me renseigner, amasser des données pour déterminer si mon savoir actuel, qui me permet d'atteindre mes objectifs actuels, est en train de s'éroder et surtout à quel rythme cela se produit. »

Cette érosion creuse un fossé entre ce que vous savez et ce que vous devriez savoir. Elle place l'ingénieur dans une situation où la non-compétence s'insinue sournoisement. Il n'est bien sûr pas totalement incompetent, mais des lacunes dans certains aspects de sa pratique deviennent de plus en plus évidentes, jusqu'à un point de rupture. « À ce stade, l'ingénieur pourra ne plus être capable de revenir en arrière, parce que l'effort à faire, en temps, en énergie et en argent, sera trop grand pour combler le retard », indique Dominique Bouteiller.

Bien entendu, il ne faut pas dramatiser : des étapes précèdent ce point de rupture. « L'ingénieur peut toutefois se considérer comme un capital de compétences en érosion permanente et agir afin de garder à flot ce capital opérationnel, avance Dominique Bouteiller. Quand une personne s'inscrit à un cours de façon volontaire, c'est souvent parce qu'elle sent qu'elle est en train de perdre pied dans ce domaine. Elle se rend compte qu'il y a un écart entre ce qu'elle sait et ce qu'elle devrait savoir pour être performante. S'il y a un écart, il y a forcément une zone de non-compétence, laquelle s'explique par le phénomène d'érosion, d'obsolescence. »

L'obsolescence est valable aussi bien pour le travail de nature plus technique et scientifique, le cœur du génie, que pour d'autres compétences comme les capacités de communication, de gestion ou encore de relations avec les autres. L'obsolescence est cependant plus rapide du côté scientifique et technique. « Heureusement, ce principe d'obsolescence est beaucoup moins virulent avec

certaines compétences de gestion qui offrent le grand avantage de s'améliorer et de s'intensifier avec le temps et la pratique », remarque Dominique Bouteiller. Je pense à l'animation de réunion ou d'équipe par exemple. Mais certaines compétences liées à la gestion, comme les procédures et les méthodes de contrôle, vont aussi changer avec le temps. »

Parce que la non-compétence a un coût bien réel, l'ingénieur ne doit pas hésiter à prendre sérieusement son développement professionnel en main. L'exercice est beaucoup plus exigeant que de feuilleter un catalogue de cours, de choisir les activités qui conviennent à son horaire et de respecter la norme minimale de 30 heures.

La réflexion, l'autodiagnostic et l'élaboration d'un plan d'action s'inscrivent dans une approche structurée et stratégique du développement professionnel. Il n'y a pas de place pour l'improvisation. « L'ingénieur, conclut Dominique Bouteiller, doit se voir comme un acteur stratégique dans son propre développement professionnel et non pas comme quelqu'un qui va piger à droite et à gauche quelques heures de formation. »

Laforo

LA FONTE DUCTILE

LA SOLUTION POUR RÉDUIRE LE COÛT DE VOS PIÈCES EN ACIER USINÉES OU SOUDÉES

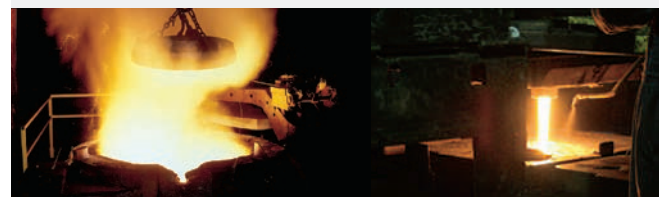


TABLEAU FONTE DUCTILE

STD	GRADE DE LA FONTE	LIMITE ULTIME (PSI MIN)	LIMITE ÉLASTIQUE (PSI MIN)	ÉLONGATION (% MIN)	DURETÉ (BHN)
J434	D4018	58 000	40 000	18	143-170
	D4512	65 000	45 000	12	156-217
	D5504	80 000	55 000	4	217-269

POIDS CASTING : 5 À 80 LBS
DIMENSION CASTING MAX : 17" X 22" X 10"

QUANTITÉ MINIMUM : 5000 LBS / COMMANDE
CONTACT : LOUIS ST-PIERRE



FONDERIE INDUSTRIELLE
CERTIFIÉE ISO 9001

T 418.883.2255
INFO@LAFORO.COM

WWW.LAFORO.COM

TOURNÉE DES SECTIONS RÉGIONALES

SE METTRE AU DIAPASON

Mon développement professionnel... dans le respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs!, c'est le titre de la tournée des Sections régionales que poursuit actuellement la présidente de l'Ordre, Maud Cohen, ing.

Par Gilles Drouin

Cette tournée des Régionales a pour but de présenter plus en détail le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs dans la perspective privilégiée par l'Ordre, soit celle d'inciter l'ingénieur à prendre en main son développement professionnel. Au terme de la tournée, Maud Cohen et Daniel Jolin, CRHA, agent de formation à l'Ordre, auront pris part à 17 rencontres regroupant en moyenne 125 personnes. Les rencontres se déroulent généralement de 17 à 20 h et se terminent par une période de questions et des échanges informels.

Chaque rencontre permet de bien situer le Règlement sur la formation continue dans la philosophie générale de l'Ordre. « L'Ordre mise sur la responsabilisation de l'ingénieur à l'égard de son développement professionnel, rappelle Daniel Jolin. C'est lui qui est le mieux placé pour évaluer quels sont ses besoins et pour déterminer ses objectifs de développement ainsi que les activités qui vont lui permettre de progresser. Dans cette perspective, le Règlement ne fait qu'établir des balises à respecter. »



Jacynthe Labelle

LA TOURNÉE VISE À MIEUX INFORMER LES MEMBRES, MAIS AUSSI À LES ÉCOUTER.

En général, les ingénieurs accueillent bien le nouveau Règlement. « Globalement, la tournée s'est très bien passée jusqu'à présent et il y a un très fort taux de participation », se réjouit Maud Cohen. « Les ingénieurs viennent parfois à la rencontre avec des a priori, remarque la présidente. C'est tout à fait normal, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau règlement. »

La période de questions sert notamment à exposer des cas particuliers. Par exemple, plusieurs membres veulent savoir comment les activités auxquelles ils participent au sein de leur entreprise peuvent être reconnues comme formation continue. D'autres, qui sont professeurs, s'interrogent sur la façon dont le Règlement s'applique à eux. Enfin, des ingénieurs très spécialisés se demandent comment ils peuvent trouver des formations adaptées à leurs besoins.

LA PERTINENCE

« Je rappelle aux participants qu'il est important pour l'ingénieur de développer ses compétences au-delà des dimensions purement scientifique et technique de la profession, mentionne Maud Cohen. Évidemment, les compétences techniques sont très importantes, mais celles qui concernent la communication, la gestion d'équipe ou encore la gestion de budget, pour n'en nommer que quelques-unes, le sont également. »

En fait, tout se ramène à une question de pertinence. « Si la formation choisie est pertinente par rapport aux activités de l'ingénieur, explique Maud Cohen, il devient relativement facile de démontrer sa validité au regard du Règlement. Nous savons bien qu'un ingénieur n'ira pas passer une journée ou deux dans une salle pour suivre une formation qui n'a aucun rapport avec son travail. »

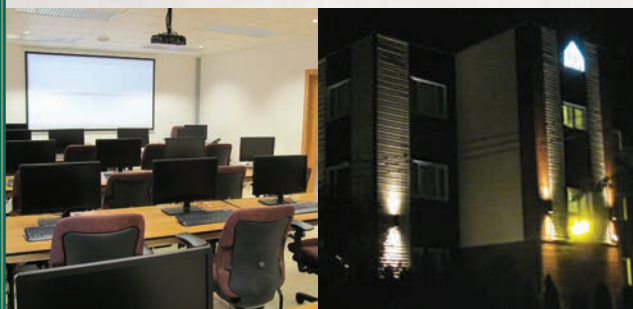
La tournée vise à mieux informer les membres, mais aussi à les écouter. « La rétroaction des gens est d'autant plus constructive que les membres expriment ouvertement leurs interrogations et leurs préoccupations, souligne Daniel Jolin. Il devient alors plus facile pour nous de les conseiller sur les façons de se conformer au Règlement. »

L'objectif premier de la tournée était de présenter le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Toutefois, elle a aussi permis d'établir un dialogue, un aspect qui a emballé Maud Cohen. « Nous en avons profité pour faire un bref bilan des dernières activités de l'Ordre, comme la révision de la Loi sur les ingénieurs et le déroulement du Plan stratégique, tout en échangeant sur les questions d'actualité, raconte-t-elle. Les gens sont heureux que nous allions les rencontrer non seulement parce qu'ensemble nous arrivons à mieux comprendre le Règlement, mais aussi parce que nous vivons une période qui n'est pas facile pour la communauté des ingénieurs. »



PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE SAFI

Les nouvelles installations de la Société Informatique SAFI Inc., incluent des salles de formation modernes pour la formation des ingénieurs et enseignants à l'aide des logiciels SAFI dans les diverses disciplines.



SESSION HIVER 2012

SAFI 3D - Fonctions de base	Lundi 30 janvier 2012
SAFI 3D - Fonctions d'analyse (intermédiaire)	Mardi 31 janvier 2012
SAFI 3D - Analyses sismiques et dynamiques	Lundi 6 février 2012
SAFI 3D - Analyse par éléments finis	Mardi 7 février 2012
SAFI Acier	Lundi 13 février 2012
SAFI Béton	Mardi 14 février 2012
Calculatrices (Acier, Béton et Fondation)	Lundi 20 février 2012
SAFI 3D - Fonctions de base	Lundi 5 mars 2012
SAFI 3D - Fonctions d'analyse (intermédiaire)	Mardi 6 mars 2012
SAFI 3D - Analyses sismiques et dynamiques	Lundi 12 mars 2012
SAFI 3D - Analyse par éléments finis	Mardi 13 mars 2012
SAFI Bois d'ingénierie	Lundi 19 mars 2012
SAFI Pont - Analyse 2D et 3D	Mardi 20 mars 2012

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

** Maximum de 17 participants par cours*

Information sur les programmes SAFI au : www.safi.com

Nous joindre : training@safi.com

Bureau : 418 654-9454 • Sans-frais : 1 800 810-9454



Ordre
des ingénieurs
du Québec

LES 3 ET 4 MAI 2012 → QUÉBEC

L'INGÉNIEUR FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

COLLOQUE ANNUEL

Rendez-vous
avec le **génie**

PROGRAMME

JEUDI 3 MAI 2012

7 h 30 à 8 h 30 – **Inscription et déjeuner**

8 h 30 à 11 h 30

Cours A : L'exercice de la profession d'ingénieur : un privilège et non un droit

Cours B : Code criminel du Canada et lois en SST : responsabilités de l'ingénieur

Cours C : Gérer efficacement les risques d'un projet

Cours D : Être gestionnaire, ça prend du courage !

12 h à 13 h 30 – **Dîner-conférence**

Conférencier à confirmer

14 h à 17 h

Cours E : Analyse financière en ingénierie

Cours F : Seul, on va plus vite... ensemble, on va plus loin !

Cours G : La reconnaissance, pourquoi et comment ?

Cours H : Analyser et bonifier un projet pour respecter les principes du développement durable

17 h – **Cocktail des retrouvailles**

18 h 30 – **Gala de l'excellence**

Animation : Jean-Pier Gravel

Spectacle : Gary Kurtz

VENDREDI 4 MAI 2012

7 h 30 à 8 h 30 – **Inscription et déjeuner**

8 h 30 à 11 h 30

Cours I : Documents d'ingénierie : de nouvelles lignes directrices actualisées et adaptées à vos besoins !

Cours J : L'encadrement de l'ingénieur junior, une solution gagnante pour tous !

Cours K : Gérer son équipe de projets, un défi toujours présent

Cours L : Développez votre crédibilité !

12 h à 13 h 30 – **Dîner-conférence :**

Le Moulin à images, l'ingénieur à l'avant-plan !

Conférencier : Mario Brien, directeur de production, Ex Machina

14 h à 17 h

Cours M : Organisation du temps et des tâches

Cours N : L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi !

Cours O : Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?

Cours P : Gérer les risques climatiques dans un climat en changement

Pour obtenir l'information complète et vous inscrire,
rendez-vous au www.colloque.oiq.qc.ca



RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES INGÉNIEURS

En vous inscrivant au Colloque de l'Ordre, vous prenez une longueur d'avance !

Le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs est en vigueur. Dorénavant, tout membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec devra accumuler au moins 30 heures de formation continue au cours d'une période de référence de deux ans. Les activités de formation du Colloque de l'Ordre sont admissibles, dans la mesure où le contenu est en rapport avec vos activités professionnelles. Ces activités de formation vous permettront d'accumuler des heures aux fins du Règlement. **En vous inscrivant au Colloque de l'Ordre, vous prenez une longueur d'avance !**

DÎNER-CONFÉRENCE VENDREDI 4 MAI 2012

Le Moulin à images, l'ingénieur à l'avant-plan !
Conférencier : Mario Brien, directeur de production,
Ex Machina

Le Moulin à images, de Robert Lepage et Ex Machina, est un spectacle de projection architecturale qui vient s'implanter dans une zone industrielle et maritime appartenant au Port de Québec.

À cause de ces conditions particulières et de plusieurs autres facteurs, Ex Machina a travaillé de concert avec différents ingénieurs en structure, en électricité, en réseautique, en optique et en environnement ayant chacun des spécialités afin de répondre aux besoins exprimés.

Les ingénieurs ont dû s'adapter au monde de la projection architecturale afin d'être le plus flexibles, inventifs et innovateurs possible. Le défi a été relevé grâce à une sélection précise des différents ingénieurs. Tout un programme !

PROFITEZ DE L'OCCASION POUR RENCONTRER NOS NOMBREUX EXPOSANTS

La salle d'exposition est le lieu de regroupement informel des ingénieurs participants au Colloque.



UNE OCCASION À NE PAS MANQUER !

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE
SON COMMANDITAIRE PRÉSENTATEUR



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE
SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE SES PRINCIPAUX COMMANDITAIRES



LOI DU 1%

Pour les employeurs, les coûts associés à la participation à ces activités de formation sont admissibles aux fins du crédit d'impôt en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

DU NOUVEAU À L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'HYDROGÈNE DE L'UQTR

L'Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a récemment annoncé l'acquisition de deux véhicules écologiques à basse vitesse (VBV) de fabrication québécoise, lesquels serviront à tester et à optimiser différentes technologies d'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie motrice.

Les deux véhicules, de format camionnette, consomment l'énergie provenant de batteries électriques pour se déplacer à vitesse réduite; leur autonomie est cependant limitée. En utilisant l'hydrogène comme source d'énergie pour recharger les batteries, l'IRH souhaite accroître substantiellement l'autonomie de déplacement des véhicules pour arriver à doubler ou tripler la distance parcourue, tout en optimisant l'efficacité des batteries.

« Dans ce projet, nous allons mettre principalement à l'épreuve deux modes d'utilisation de l'hydrogène, d'expliquer Richard Chahine, ing., directeur de l'IRH et professeur au Département de génie électrique et génie informatique de l'UQTR. Le premier consiste à se servir d'une pile à combustible ravitaillée en hydrogène, à partir d'un réservoir pressurisé, installé dans la camionnette. Cette pile à hydrogène peut produire de l'électricité permettant d'alimenter et de recharger les



Photo: Philippe
Danielle St-Amand, députée de Trois-Rivières, André Paradis, recteur par intérim, Richard Chahine, ing., directeur de l'IRH, et Kodjo Agbossou, ing., directeur de l'École d'ingénierie de l'UQTR

batteries du véhicule. Le second volet du projet consiste à tester une génératrice dotée d'un moteur fonctionnant à l'hydrogène. Cette génératrice fournit aussi l'électricité nécessaire à la recharge des batteries.»

Pour en savoir plus : entete.uqtr.ca.

L'ORDRE, FIER PARTENAIRE DE « LES FILLES ET LES SCIENCES, UN DUO ÉLECTRISANT ! »

Dans le cadre de la campagne de promotion de la profession pour l'année 2011-2012, l'Ordre des ingénieurs du Québec participera le 18 février prochain à l'activité *Les filles et les sciences, un duo électrisant!* Cette journée d'activité, qui se déroulera simultanément à Montréal, Québec, Rimouski et Sherbrooke, vise à faire connaître aux adolescentes de 2^e et 3^e secondaire la nature exacte des professions scientifiques et technologiques ainsi que les études qui y mènent. Au cours de cette journée, les jeunes filles pourront découvrir la multitude de formations universitaires, professionnelles et techniques auxquelles elles ont accès. De plus, elles auront la chance de rencontrer des femmes qui travaillent dans un domaine lié aux sciences, en quelque sorte des modèles à suivre. Le programme comporte aussi deux autres volets conçus expressément pour les intervenants du milieu scolaire et pour les parents.

À Montréal, l'activité aura lieu à l'École Polytechnique. L'Ordre y sera présent et animera un atelier de sensibilisation à la profession d'ingénieure. Pour en savoir davantage : www.lesfillesetlessciences.ca.

Hydro Québec

PRÉSENTE



Les
FILLES
et les
SCIENCES

un duo

ÉLECTRISANT!

Apprendre à utiliser le plein potentiel du génie!

L'École d'ingénierie de l'**Université du Québec à Trois-Rivières** bâtit sa réputation grâce à des professeurs qui transmettent un savoir qui ne s'apprend pas ailleurs.

Programmes de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs

- génie chimique
- génie électrique
- génie informatique
- génie industriel
- génie mécanique



Un choix de génie!



uqtr.ca/Ecoleing

Sogemec
ASSURANCES

POUR TOUS VOS
BESOINS D'ASSURANCES

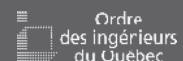
Grâce au
SERVICE PRÉFÉRENCE

**SOGEMEC ASSURANCES
ÉVOLUE AVEC VOUS**

Avec le **SERVICE PRÉFÉRENCE** de Sogemec Assurances, toutes vos assurances sont pensées en fonction de votre style de vie et de vos besoins.

POUR EN SAVOIR PLUS :
1 800 361-5303 / 514 350-5070 / 418 990-3946
Par courriel ou Internet :
information@sogemec.qc.ca / www.sogemec.qc.ca

SOGEMEC ASSURANCES
partenaire de l'



LES TROIS SŒURS BARIL

L'esprit de famille passe par le génie

Trois filles qui décident d'étudier en génie dans une même famille, ce n'est pas banal. Après avoir tracé le portrait des sœurs Simard dans le numéro d'avril 2010 de *PLAN*, nous vous présentons les sœurs Baril.

Catherine, 36 ans, Geneviève, 32 ans, et Viviane, 29 ans, sont natives de Crabtree, une municipalité près de Joliette. Elles ont toutes trois obtenu leur diplôme d'ingénierie de l'Université de Sherbrooke. Elles ont toutes fait du patinage artistique. Leur père a joué un rôle central dans leur vie, en leur insufflant le goût du génie et des sports.

Catherine, l'aînée, et Geneviève, la cadette, ont particulièrement été inspirées par leur père

«Notre père était opérateur de machine à papier chez Kruger, se rappelle Catherine. Il n'était pas ingénieur, mais il assistait des ingénieurs dans leur travail. Lorsqu'il rentrait le soir à la maison, il nous racontait sa journée et décrivait ce que les ingénieurs avaient fait ce jour-là. C'était fascinant!»

Si les parcours des trois femmes comportent des ressemblances, les sœurs Baril ont pourtant opté pour des domaines différents, qui s'accordent avec la personnalité de chacune.

Catherine Baril, ing. stag., génie chimique

«Très jeune, raconte-t-elle, je jouais déjà avec les chiffres. À l'école secondaire, je pouvais passer des journées à faire des intégrales. Les maths étaient pour moi un jeu très stimulant. À l'université, au lieu de poursuivre des études en mathématiques, j'ai fait une maîtrise en génie chimique.»

La jeune ingénieure a commencé des études doctorales qu'elle a interrompues pour fonder une famille. Aujourd'hui, elle a trois enfants et donnera bientôt naissance à des jumeaux. Son conjoint a également fait une maîtrise en génie chimique et travaille, comme le père de Catherine, dans le secteur de l'industrie papetière, chez Kruger. «Je vais consacrer les prochaines années à ma famille. J'aime le génie et j'y reviendrai», indique Catherine.

Geneviève Baril, ing., génie électrique

Le parcours scolaire de Geneviève est différent. «Au secondaire, je voulais faire un cours technique de trois ans. Je ne tenais pas à faire des études universitaires. Mon père m'a convaincu en me disant que le génie permettrait de beaucoup voyager. J'avais de très bonnes notes en maths et j'aimais les sciences et les techniques, alors je me suis laissée persuader.»

Depuis deux ans, Geneviève, ingénieure en contrôle de procédés au sein de la société de génie-conseil Hatch, travaille sur un projet d'agrandissement d'une usine de potasse en Saskatchewan dans le cadre de l'exploitation d'une mine de potasse. Elle travaille dix jours et prend quatre jours de congé. Son conjoint est ingénieur dans le secteur minier.

Viviane Baril, E.I.T., génie mécanique

Viviane, la benjamine, est venue très tôt aux sciences et aux techniques. Elle n'avait pas encore six ans que déjà elle montait et démontait des objets. «C'est mon grand-père maternel, débardeur au port de Sorel, qui m'a donné le goût de toucher et de comprendre comment les choses étaient construites, explique Viviane. Il était ce



De g. à dr. : Catherine, Viviane et Geneviève Baril

qu'on appelle un patenteux. Par exemple, il a transformé une vieille chaloupe en construisant un toit en plastique et en velcro et en installant sur les bancs de bois inconfortables des chaises pivotantes en plastique. On se serait cru sur un yacht luxueux!»

Adolescente, Viviane ne songeait pas à étudier en génie jusqu'au jour où, en troisième année du secondaire, elle visionne une vidéo de l'Ordre des ingénieurs du Québec sur la carrière d'ingénieur, dans le cours Éducation et choix de carrière. «J'ai décidé à ce moment très précis que je serais ingénieure.»

Viviane estime qu'elle avait moins de facilité pour les mathématiques et les sciences que ses deux sœurs. Elle trouvait ces matières trop théoriques. «J'ai eu à travailler beaucoup plus fort que mes sœurs au cégep et à l'université. Je suis davantage portée vers les techniques appliquées. Je peux passer mes journées dans un atelier de mécanique.» Viviane a gagné plusieurs prix, dont ceux des concours du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Chapeau, les filles!, en 2003, et Excellence Science, en 2008.

Viviane demeure à Canmore, en Alberta, depuis 2010, et travaille chez Lafarge, comme superviseure à l'entretien, et elle est membre de l'APEGGA. Elle attend un enfant, et, comme sa sœur aînée, elle entend bien poursuivre sa carrière après la naissance.

Les femmes et le génie

Les trois sœurs de la famille Baril n'ont pas connu le sexisme. Elles reconnaissent qu'il y a peu de femmes dans la profession, mais elles croient que ce problème se réglerait s'il y avait davantage d'information.

«Pendant mes études, il y avait environ 10 % de femmes dans les cours de génie mécanique, mentionne Viviane. Aujourd'hui, je suis la seule femme dans mon département. Le pourcentage est à peu près le même. Cela ne me dérange pas. J'aime travailler avec les gars.»

Dans les cours de génie chimique que suivait Catherine, il y avait environ 30 % de femmes. «On ne se sentait pas toutes seules. La chimie attire davantage de femmes, tandis que la physique les effraie.»

Dans le domaine de pratique de Geneviève, en génie électrique, la proportion de femmes est aussi d'environ 10 %. «Il y aurait davantage de femmes s'il y avait plus d'information. Les filles sont intimidées. Elles croient que le génie, ce n'est que des mathématiques. Elles pensent aussi qu'il n'y a pas de rapports humains, que c'est un travail de solitaire. Il y a beaucoup de préjugés. Nous avons eu de la chance, notre père a fait beaucoup pour nous expliquer ce qu'était le génie. C'est pour cela que, toutes les trois, nous avons choisi cette carrière.»

CHEZ FÉRIQUE, IL Y A TOUT UN MONDE QUI VEILLE À VOS INTÉRÊTS



LE MEILLEUR DES DEUX MONDES POUR VOTRE REER ET VOTRE CELI

Des services financiers d'envergure mondiale

Quelle que soit l'heure du jour, quelque part, quelqu'un veille à vos Fonds FÉRIQUE. De Montréal à Tokyo. De Londres à Chicago. De Louisville à San Francisco. Vos Fonds FÉRIQUE ne dorment jamais, grâce à des équipes de gestion de portefeuille triées sur le volet, partout dans le monde, à leurs analystes, à leurs réseaux.

Une entreprise à taille humaine

FÉRIQUE est une organisation de premier plan dotée de la structure, des mécanismes de contrôle et des services que vous êtes en droit d'attendre d'une institution financière de calibre mondial. Mais c'est aussi des gens. Près de vous. Tout un monde, **votre** monde, qui veille à vos intérêts.



Les Fonds FÉRIQUE: il y a un peu de génie là-dedans.

> Placements > Planification de la retraite > Fiscalité > Succession > Assurances > Gestion des risques > Finances personnelles

INVESTISSEZ DANS UN REER OU
UN CELI FÉRIQUE ET DÉCOUVREZ
UN MONDE DE DIFFÉRENCES
www.ferique.com/video

1-800-291-0337

Note: Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les Fonds FÉRIQUE sont distribués par Placements Banque Nationale inc., à titre de Placeur principal, et par Services d'investissement FÉRIQUE. Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de conseillers en valeurs, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gérant des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE assume ses propres frais d'exploitation. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Placements Banque Nationale inc. ou de Services d'investissement FÉRIQUE; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier indépendant.

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

Un profil de compétences et un aide-mémoire

Nous poursuivons la présentation des profils de compétences en abordant cette fois-ci le domaine de la mécanique du bâtiment. Pour consulter ce document des plus pratiques, rendez-vous au www.gpp.oiq.qc.ca et cliquez sur la section verte, «Développement professionnel».

On dit de la mécanique du bâtiment que les gens ne la remarquent que lorsqu'elle ne fonctionne pas... Cette gentille boutade exprime tout de même une vérité, à savoir que ce domaine reste souvent dans l'ombre. Pourtant, les attentes à l'égard de la mécanique du bâtiment sont élevées, car celle-ci, en plus de viser à la qualité de vie des usagers d'un bâtiment, représente une des principales dépenses d'un projet de construction et requiert une partie importante des sommes nécessaires à l'exploitation.

Dans un tel contexte, l'ingénieur en mécanique du bâtiment travaille généralement sous pression; il doit respecter le budget et l'échéancier, et, bien entendu, veiller à la qualité des équipements et des systèmes installés. Mais ses compétences en mécanique du bâtiment lui viennent de sources diverses – échanges avec des pairs, lectures, formations, etc. – qui ne sont pas toujours complètes ou fiables. Cet ingénieur peut donc avoir des lacunes plus ou moins importantes, parfois même sans le savoir! C'est ici que le profil de compétences devient un outil précieux, car il aide l'ingénieur à déterminer les domaines qu'il ne maîtrise pas totalement.

UN OUTIL POUR TOUS

Aucun établissement d'enseignement ne peut fournir de formation exhaustive pratique en génie de mécanique du bâtiment, ce domaine étant trop étendu et trop complexe pour être couvert en quelques années. Le jeune ingénieur qui s'y intéresse peut estimer que ce constat est désolant, mais il lui sera indispensable de compléter sa formation. Comment? Le plus souvent par de l'autoformation, sur le terrain, au contact d'ingénieurs expérimentés. Des questions se posent alors : fait-il les acquisitions les plus pertinentes? Les connaissances qui lui sont transmises sont-elles complètes et à jour? Fait-il vraiment le tour de chaque question?

Pour sa part, l'ingénieur d'expérience sait qu'il n'est pas facile de maintenir ses compétences à jour, particulièrement en ce qui touche aux règles et aux normes. Certains champs, tels que l'efficacité énergétique, la régulation automatique et le développement durable, connaissent

Le profil des compétences permet de repérer ses faiblesses et ses lacunes, ce qui est son but premier.

aussi une évolution rapide qu'il faut suivre pour en faire bénéficier les clients et la société. Il doit également penser à mille et un détails pendant tout le déroulement d'un projet. Fait-il toutes les vérifications possibles? Oublie-t-il un aspect de sa pratique professionnelle?

Le profil des compétences en mécanique du bâtiment peut aider tous les ingénieurs spécialisés dans ce domaine à répondre à leurs questions. Conçu sur une base chronologique, il suit les diverses phases de réalisation d'un projet, depuis l'établissement du mandat jusqu'à l'élaboration d'un manuel d'exploitation des systèmes. L'ingénieur y trouve la liste des principales compétences qu'il doit posséder pour effectuer telle ou telle tâche. Certaines compétences sont détaillées, comme «Formaliser le mandat dans une lettre ou un contrat», «Produire un jeu de plans» ou «Vérifier la conformité des travaux avec les plans et les devis».

La présentation par étapes offre de grands avantages. En effet, le profil permet de repérer ses faiblesses et lacunes, ce qui est son but premier, mais il peut aussi servir d'aide-mémoire à l'ingénieur qui veut s'assurer de ne rien oublier pendant la réalisation d'un mandat. On peut même y voir une méthode de travail où toutes les disciplines de la mécanique du bâtiment sont présentées : ventilation et conditionnement de l'air, chauffage et refroidissement, plomberie, régulation, etc.

LES PRINCIPALES LACUNES DES INGÉNIEURS

Quelles sont les lacunes que l'on constate le plus souvent chez les ingénieurs en mécanique du bâtiment? Les concepteurs du profil de compétences (voir la liste dans l'encadré) les connaissent bien. En voici quelques exemples.

Membres du comité rédacteur

Profil des compétences en mécanique du bâtiment

Nadim Abou-Chacra, ing.

Chargé de projets, Pageau Morel

Raïf Harouni, ing.

Consultant en mécanique du bâtiment

Jacques Lagacé, ing.

Vice-président innovation et projets majeurs en mécanique, Bouthillette Parizeau

Serge Laurence, ing.

Associé, directeur Mécanique –
secteur Santé et Projets spéciaux

Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc.

Laurier Nichols, ing.

Vice-président, Expertise Bâtiment, Dessau

Stephen A. Rowland, ing.

Consultation mécanique

Conrad Tardif, ing.

Chargé de projets, CIMA+

Tout d'abord, la connaissance des codes et des normes. L'ingénieur doit, à la fois, maîtriser les codes et les normes et être à l'affût des modifications qui leur sont apportées. Ce domaine est aussi laborieux que diversifié. Outre le Code de construction, chaque discipline possède ses propres normes, qui varient au fil du temps. Sans compter que les municipalités, les assureurs et les divers autres intervenants peuvent s'appuyer, selon les mandats, sur telle version d'un code, et non sur telle autre, ou sur telle dérogation... En se référant au point B2 du profil des compétences, l'ingénieur pourra voir s'il applique correctement les exigences des codes, des normes et des règlements concernés.

Appelé à se concentrer sur sa conception, l'ingénieur en mécanique du bâtiment doit néanmoins coordonner ce travail avec celui des autres domaines. Des erreurs à cette étape peuvent en occasionner plusieurs autres et entraîner des conséquences indésirables. Le point D10 du profil expose en détail les compétences que doit posséder l'ingénieur pour coordonner sa conception avec celle des autres intervenants.

Trop souvent, certains ingénieurs en mécanique du bâtiment se fient aux règles empiriques dans des cas qui requièrent plutôt des calculs méthodiques et rigoureux. Sans renier l'utilité des règles empiriques pour obtenir un résultat approximatif, le profil des compétences rappelle, notamment au point E, l'importance d'asseoir les calculs sur des méthodes éprouvées.

UN PROCESSUS UNIFORME

Les inspecteurs du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre ainsi que les ingénieurs en mécanique du bâtiment qui reçoivent leur visite accueillent ce profil de compétences avec beaucoup de satisfaction, comme c'est le cas d'ailleurs pour les autres profils de compétences. Cette référence contribue à l'objectivité de l'inspection professionnelle, uniformise le processus d'enquête et, le cas échéant, aide l'ingénieur à repérer les compétences qu'il doit développer ou améliorer.

Bref, cet outil unique en son genre rend service à bien des ingénieurs, et de bien des façons. Consultez-le!

L'Ordre des ingénieurs du Québec est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur au Québec. Son rôle consiste à encadrer la pratique du génie afin d'en assurer la qualité et, de ce fait, la protection du public.

APPEL DE CANDIDATURE POUR AGIR À TITRE DE CONCILIEUR

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs (c. I-9, r. 11), le conciliateur est le secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou la personne qu'il désigne. À cette fin, l'Ordre a constitué une banque de candidats désirant agir comme conciliateurs à l'occasion d'un différend entre un client et un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte. L'Ordre sollicite ses membres pour agir à ce titre.

Au total, l'Ordre reçoit environ dix demandes de conciliation par année. Les honoraires attribués à ces mandats sont de 60 \$ l'heure.

Les conditions pour poser sa candidature sont les suivantes :

- Être membre de l'Ordre depuis au moins cinq ans ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue par le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec déclarant le candidat coupable d'une infraction ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision du Comité exécutif rendue en vertu de l'article 55 du Code des professions faisant suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle durant les dix dernières années ;
- Avoir suivi de la formation en conciliation ou avoir de l'expérience en conciliation.

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation aux coordonnées suivantes :

M^e Caroline Simard

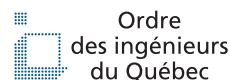
Secrétaire de l'Ordre

Ordre des ingénieurs du Québec

Gare Windsor

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 350

Montréal (Québec) H3B 2S2



Ordre
des ingénieurs
du Québec

DOCUMENTS D'INGÉNIERIE

L'Ordre publie de nouvelles
Lignes directrices

Dans son travail de tous les jours, l'ingénieur produit des documents de toutes sortes : dessins d'atelier ou d'usine, calculs, études, plans, devis, rapports... Puisque ces ouvrages témoignent de son travail et de la qualité de son travail, ils doivent respecter certaines règles, ou lignes directrices. Mais pour appliquer ces lignes directrices, qui varient selon le type de document et de traitement, encore faut-il les connaître. Pour cela comme pour plusieurs autres sujets, le *Guide de pratique professionnelle* (GPP) est votre meilleur allié !

Nul besoin de fouiller à droite et à gauche : il vous suffit de vous rendre au gpp.oiq.qc.ca, puis de cliquer sur la section bleue, « Documents d'ingénierie », pour accéder à l'ensemble des lignes directrices qui encadrent les documents d'ingénierie. Qu'il s'agisse d'authentifier, de transmettre, de modifier, de vérifier ou de conserver un document d'ingénierie sur format papier ou électronique, les instructions y sont claires et précises, et vous pouvez désormais renoncer à l'improvisation !

UNE RÉCENTE MISE À JOUR

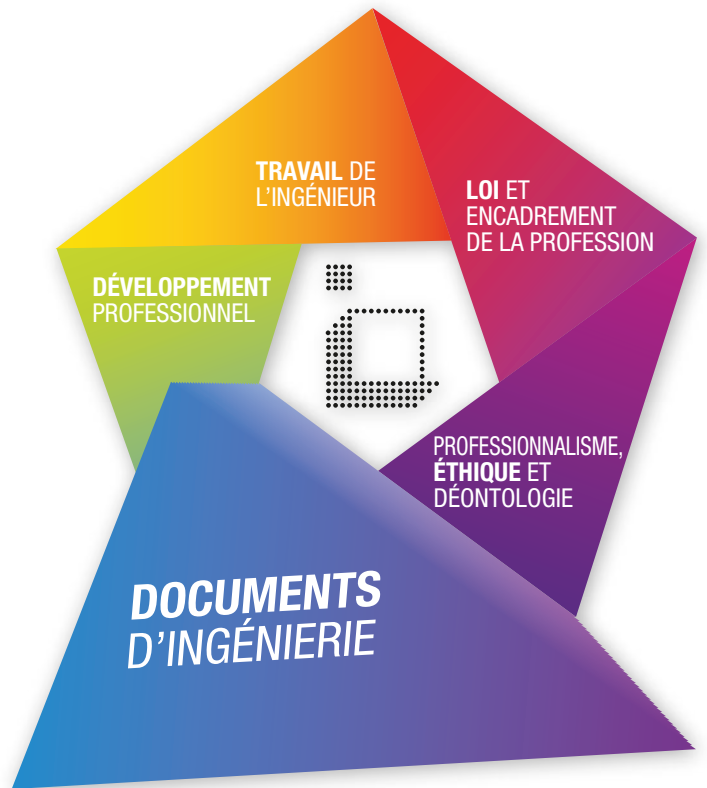
Vous utilisez déjà la section bleue du GPP ? Vous aimerez y retourner, car l'Ordre l'a récemment mise à jour. En effet, comme les textes d'origine dataient de quelques années, certains sujets devaient être revus. C'est pourquoi pendant la dernière année, un groupe de travail a mené des consultations auprès des principaux regroupements d'ingénieurs du Québec et de grands donneurs d'ouvrage, cherchant notamment à résoudre des problèmes d'interprétation et à trouver des renseignements manquants. Puis, il a proposé des modifications, principalement pour les trois sous-sections suivantes :

- sceau et signature de l'ingénieur ;
- authentification des documents d'ingénierie ;
- conservation des documents d'ingénierie.

Les nouvelles *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie* ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre le 25 novembre dernier, et tous peuvent maintenant les consulter sur le site du GPP.

Dans la sous-section « Sceau et signature de l'ingénieur », vous trouverez une information des plus actuelles sur la signature numérique (article 5.4) : il est indispensable d'utiliser correctement la signature numérique dans un contexte technologique toujours en évolution.

Par ailleurs, plusieurs articles de la sous-section « Authentification des documents d'ingénierie » apportent des



réponses à bien des questions, par exemple : les documents préliminaires qui ne nécessitent pas d'authentification doivent-ils tout de même indiquer le nom de l'ingénieur qui les a préparés (article 6.6) ? ; dans quelles circonstances doit-on authentifier les documents d'ingénierie pour des travaux effectués à l'extérieur du Québec (article 6.12) ?

Signalons en outre que l'appellation « plan tel que construit » a été remplacée par les termes « plan final » ou « relevé », selon le contexte (articles 6.7, 6.8 et 6.9).

Dans cette même section, un tableau récapitulatif les bonnes pratiques en matière d'authentification des documents a été ajouté (article 6.13). En un coup d'œil, vous saurez, par exemple, qu'une attestation de conformité sur support papier pour laquelle la présence du sceau n'est pas exigée par un règlement ou une loi doit comporter la signature, le nom, le titre professionnel et le numéro de membre de l'Ordre de l'ingénieur ainsi que la date. Tout à fait pratique !

Enfin, la sous-section concernant la conservation des documents d'ingénierie a été améliorée et elle fournit notamment des renseignements sur la durée de conservation de même que sur la numérisation et le transfert technologique (article 11.1 et suivants).

Avis de limitation du droit d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 10 novembre 2011, M. Louis Caron, ing., dont le domicile professionnel est situé au 21, rue Sainte-Marie, Saint-Constant (Québec) J5A 1C3, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, et ce, dans le domaine des charpentes et fondations, à savoir :

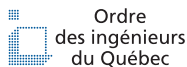
« D'ENTÉRINER ET DE DONNER ACTE à la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Louis Caron dans le domaine des charpentes et fondations. »

Cette limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Louis Caron est en vigueur à compter du 10 novembre 2011.

Montréal, ce 1^{er} décembre 2011

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Avis de radiation

Conformément aux articles 156 et 180 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 21 octobre 2011, le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec déclarait coupable M. Dany Corneau, ayant son domicile professionnel au 3777, rue Dollard-Desjardins, Montréal (Québec) H1B 5W9, des infractions suivantes, notamment :

- À Sorel-Tracy, district de Richelieu, entre le 15 et le 26 mai 2006, alors qu'il était à l'emploi de la compagnie Kildair Services ltée, en contravention des articles 3.02.01, 3.02.08, 3.05.01 et 3.06.01 du Code de déontologie des ingénieurs, l'ingénieur Dany Corneau :
- a fait défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité en s'appropriant des données informatiques appartenant à son employeur (chef 1) ;
- a recouru à des procédés malhonnêtes ou douteux en laissant croire à son employeur qu'il lui avait remis tous les biens lui appartenant et qui étaient en sa possession (chef 3) ;
- a omis de subordonner son intérêt personnel à celui de son client (chef 4) ;
- a fait défaut de respecter les secrets de renseignements de nature confidentielle obtenus dans l'exercice de sa profession (chef 5) ; »

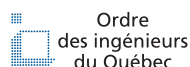
Le Conseil de discipline a imposé à M. Dany Corneau, en regard de cesdites infractions, deux périodes de radiation de six (6) mois quant aux chefs 1 et 3, une radiation de trois (3) mois quant au chef 4 ainsi qu'une radiation de un (1) mois quant au chef 5, à purger de façon concurrente.

Cette décision étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, M. Dany Corneau est donc radié du tableau de l'Ordre à compter du 26 novembre 2011, et ce, jusqu'au 25 mai 2012 inclusivement.

Montréal, ce 28 novembre 2011

Josée Le Tarte

Secrétaire du Conseil de discipline



Avis de radiation

Conformément aux articles 51 et 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 30 novembre 2011, M^{me} Marie-France Narcisse, dont le domicile professionnel est situé au 2668, rue Desautels, Montréal (Québec) H1N 3B6, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

« DE RADIER M^{me} Marie-France Narcisse au motif qu'elle refuse ou néglige de se soumettre à l'ordonnance émise en vertu de l'article 48 du Code des professions. »

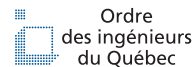
Par conséquent, M^{me} Marie-France Narcisse ne peut utiliser le titre ni exercer la profession d'ingénieur au Québec sous peine des sanctions prévues par la loi.

La radiation de M^{me} Marie-France Narcisse est en vigueur à partir du 12 décembre 2011.

Montréal, ce 12 décembre 2011

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Avis de radiation

Conformément aux articles 156 et 180 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 23 novembre 2011, le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a déclaré coupable M. Marc Perreault, ayant son domicile professionnel au 2111, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4, des infractions suivantes, notamment :

- À Montréal, le ou vers le 1^{er} juin 2005 et le ou vers le 10 août 2005, dans le cadre d'un projet de construction d'un édifice commercial situé au 4612, route Marie-Victorin à Contrecoeur, en contravention des articles 3.04.01, 2.01 et 3.02.08 du Code de déontologie des ingénieurs, l'ingénieur Marc Perreault
- a apposé son sceau et sa signature sur des plans et devis qui n'avaient pas été préparés sous sa direction et sa surveillance immédiates et, en ce faisant ;
- a omis de respecter ses obligations envers l'homme et de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne ;
- a recouru à des procédés malhonnêtes ou douteux dans l'exercice de ses activités professionnelles lors de l'émission d'une série de plans. »

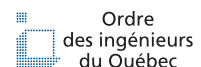
Le Conseil de discipline a imposé à M. Marc Perreault, en regard de cesdites infractions, quatre périodes de radiation de trois (3) mois, à purger de façon concurrente.

Cette décision étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, M. Marc Perreault est donc radié du tableau de l'Ordre à compter du 29 décembre 2011, et ce, jusqu'au 29 mars 2012 inclusivement.

Montréal, ce 29 décembre 2011

Josée Le Tarte

Secrétaire du Conseil de discipline



Scénario d'un dilemme éthique

Cette histoire est une fiction. Toute ressemblance avec des personnes ayant réellement existé est... matière à réflexion.

LES PERSONNAGES PRINCIPAUX

L'ingénieur Tremblay travaille dans le domaine de l'informatique pour la compagnie C-Za depuis 2007. Son supérieur immédiat, l'ingénieur Sansfaçon, lui a enseigné à l'université et lui a offert un poste à la fin de ses études.

Plus encore, l'ingénieur Sansfaçon a été le mentor de l'ingénieur Tremblay pendant son juniorat. Ce dernier éprouve donc une grande reconnaissance envers son mentor et supérieur hiérarchique.

LE DÉCOR

La compagnie C-Za, fondée en 1998, est une compagnie de renommée mondiale. Spécialisée en technologies de l'information, elle a créé, entre autres, le premier logiciel antivirus.

LA RENCONTRE

Un jour, l'ingénieur Sansfaçon propose à l'ingénieur Tremblay de participer à une réunion avec un homme originaire de l'Inde. Celui-ci dit avoir créé un logiciel innovateur qu'il souhaite vendre en exclusivité à la compagnie C-Za.

Pendant la rencontre, les ingénieurs Sansfaçon et Tremblay constatent que le logiciel est très performant et

*Dénoncer ou se taire...
un risque à ne pas calculer.*

que la compagnie ferait de grands profits en le vendant. Le créateur du logiciel affirme qu'il ne l'a offert à aucune autre compagnie et que son produit n'est encore protégé par aucun droit d'auteur.

L'ingénieur Sansfaçon demande alors au concepteur de lui prêter la documentation associée au logiciel, y compris les documents décrivant les travaux de conception préparatoires, pour que son confrère et lui présentent le tout au directeur général de la compagnie. Le créateur du logiciel accepte et part en les remerciant de l'avoir reçu.

LE DILEMME

Deux jours plus tard, l'ingénieur Sansfaçon demande à l'ingénieur Tremblay de l'aider à faire des tests concernant le logiciel.

Une fois les tests terminés, l'ingénieur Sansfaçon explique à l'ingénieur Tremblay qu'il a copié les documents prêtés par le concepteur et qu'ils viennent de faire des





**SIGNER
NUMÉRIQUEMENT :
ÇA RELÈVE DU GÉNIE!**

- ✓ Facile
- ✓ Rapide
- ✓ Économique
- ✓ Écologique

Contactez-nous pour savoir pourquoi de plus en plus d'ingénieurs passent du traditionnel sceau encreur à la signature numérique.

ventes@notarius.com
ou 1 888 588-0011
(faites option 3, suivie de 1)



www.ingenieur.notarius.com

tests sur le logiciel qu'il a lui-même développé à partir de ces documents. Il lui propose alors de l'accompagner le lendemain à une réunion avec le directeur général de C-Za, réunion au cours de laquelle il a l'intention de présenter «leur» création, c'est-à-dire une copie de ce qui leur a été présenté quelques jours plus tôt.

L'ingénieur Tremblay passe une nuit blanche, se posant mille et une questions. Doit-il assister à la rencontre et faire comme si tout était normal? Peut-il simplement se retirer du dossier et rester passif? Au contraire, est-il dans l'obligation d'agir? Et s'il dénonce la situation au Bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec, que va-t-il lui arriver? Va-t-il perdre son emploi? Et à quoi son supérieur et mentor sera-t-il alors exposé? Bref, que doit-il faire?

À suivre... dans la prochaine édition de la revue *PLAN*.

Pour vous aider à prendre une décision éthique, vous devriez :

Analyser la situation

- Quelle est la cause du problème?
- Quel est le dilemme éthique?
- Quels sont les conséquences et leurs répercussions sur les personnes concernées?
- Quelles sont les normes et les règles qui régissent la situation parmi celles-ci :
 - les dispositions légales ou réglementaires (y compris le Code de déontologie des ingénieurs)?
 - les règles professionnelles ou du milieu?
 - les normes morales?

Clarifier les valeurs conflictuelles

- Quelles sont les valeurs en cause dans cette situation?
- Quel est le principal conflit de valeurs?

Prendre une décision raisonnable

- Quelle valeur faut-il prioriser dans la situation concernée?
- Quel moyen d'action faut-il choisir pour atteindre un équilibre entre les deux valeurs en conflit?

Établir un dialogue avec les personnes concernées

- Quels sont les principaux arguments qui justifient la décision auprès des autres?
- Est-ce que la décision peut faire consensus?



SOLENO

La maîtrise de l'eau pluviale

TRAITEMENT

SOLUTION EFFICACE ET FACILE D'ENTRETIEN

Solution répondant aux pratiques de gestion optimales du guide de gestion des eaux pluviales du MDDEP.



AQUA-SWIRL®

SÉPARATEUR HYDRODYNAMIQUE

Permet d'éliminer efficacement plus de 80% des MES en plus de récupérer les huiles et les débris flottants.

AVANTAGES ET BÉNÉFICES :

Installation simple et rapide, entraînant des économies importantes.

Sans pièces mobiles et parfaitement étanche.

SOLENO.COM

Le Comité exécutif s'est réuni en séances régulières le 10 novembre et le 30 novembre 2011, et il s'est réuni en séance extraordinaire le 8 décembre 2011. Le Conseil d'administration s'est réuni en séance régulière le 25 novembre 2011 et a également tenu une séance extraordinaire à cette occasion. Le Conseil d'administration s'est par ailleurs réuni le 26 novembre 2011 avec les membres de la direction de l'Ordre pour tenir le Colloque des dirigeants et cadres de l'Ordre.

COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

Séance régulière du 10 novembre 2011

Le Comité exécutif (CE) a reçu la mise à jour du tableau des membres en date du 8 novembre 2011. Il a accordé des équivalences de diplômes et de formation, a délivré des permis conformément aux articles 40 du Code des professions et 35 de la Charte de la langue française, et a accordé des permis temporaires conformément à la Loi sur les ingénieurs.

Le CE a procédé à l'étude des recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CIP) concernant l'application de l'article 55 du Code des professions dans un dossier et a décidé d'intenter une poursuite pénale pour pratique illégale dans trois (3) dossiers.

Le CE a recommandé la nomination de deux inspecteurs chargés des inspections sur la compétence, le renouvellement du mandat d'un membre du CIP et la nomination d'un président suppléant pour le CIP. Le CE a recommandé au Conseil d'administration de déléguer à la secrétaire de l'Ordre le pouvoir de radier les membres qui n'auraient pas acquitté la totalité de leur cotisation et des contributions dues dans les délais prescrits.

Le CE a choisi les lauréats pour le Prix de la présidence au bénévolat et le Défi régional. Il a choisi la composition du jury pour le Prix universitaire du Mérite 2012 et la Bourse d'excellence aux études supérieures 2012. Le CE a recommandé les candidatures aux prix d'Ingénieurs Canada 2012 et a désigné M^{me} l'ingénieure Kateri Normandeau comme représentante de l'Ordre auprès du Groupe consultatif sur les femmes en génie d'Ingénieurs Canada.

Séance régulière du 30 novembre 2011

Le CE a reçu la mise à jour du tableau des membres en date du 28 novembre 2011. Il a accordé des permis temporaires conformément à la Loi sur les ingénieurs.

Le CE a procédé à l'étude des recommandations du CIP concernant l'application de l'article 55 du Code des professions dans un (1) dossier et a décidé d'intenter une poursuite pénale pour pratique illégale dans un (1) dossier. Le CE s'est également prononcé sur le dossier de candidats et de membres qui ont fait l'objet de jugements en matière d'infractions criminelles.

Le CE a recommandé la composition du Comité de surveillance des élections pour l'élection 2012 au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs. Il a également désigné le directeur

général pour remplacer la secrétaire de l'Ordre en cas d'absence ou si celle-ci se trouve dans l'impossibilité de s'occuper d'une question concernant les élections de l'Ordre. Le CE a recommandé la contribution financière nécessaire pour assurer le fonctionnement du régime d'assurance responsabilité professionnelle et a suspendu le permis d'un membre qui refusait de se soumettre à un examen médical comme le prévoit le Code des professions.

Séance extraordinaire du 8 décembre 2011

Le CE a accordé des équivalences de diplômes et de formation, a délivré des permis conformément aux articles 40 du Code des professions et 35 de la Charte de la langue française, et a accordé des permis temporaires conformément à la Loi sur les ingénieurs.

Le CE a aussi recommandé au Conseil d'administration une adoption de principe concernant un projet de règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres. Il s'est également prononcé sur le dossier d'un candidat qui a fait l'objet de jugements en matière d'infractions criminelles. Enfin, le CE a pris connaissance d'une présentation relative au développement professionnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance régulière du 25 novembre 2011

Le Conseil d'administration a présenté une motion de félicitations à la présidente de l'Ordre, qui a reçu le Prix spécial du jury dans la catégorie «Cadre ou professionnelle, organisme public ou parapublic» lors du 11^e gala Prix Femmes d'affaires du Québec.

Le Conseil d'administration a reçu le rapport de la syndique de l'Ordre et a adopté les nouvelles lignes directrices concernant les documents d'ingénierie. Il a nommé MM. les ingénieurs Marc Labrecque et David Barrette à titre d'inspecteurs chargés des inspections sur la compétence et a renouvelé le mandat de M. l'ingénieur Buu Le Van comme membre du CIP. Le Conseil d'administration a également nommé M. l'ingénieur Pierre-Paul Dumoulin comme président suppléant du CIP et M. l'ingénieur Louis Tremblay comme secrétaire suppléant du CIP. Le Conseil d'administration a délégué à la secrétaire de l'Ordre le pouvoir de radier les membres qui n'auraient pas acquitté la totalité de leur cotisation dans les délais prescrits.

Le Conseil d'administration a reçu les états financiers trimestriels au 30 septembre 2011, a procédé à la révision annuelle des taux horaires et à la révision de la grille tarifaire de l'Ordre. Enfin, le Conseil d'administration a reçu une formation sur la planification stratégique et a discuté de la gouvernance des Sections régionales.

Séance extraordinaire du 25 novembre 2011

Le Conseil d'administration a procédé à l'élection par cooptation de M. l'ingénieur Dominique Verreault pour un mandat se terminant en juin 2012, pour pourvoir le poste laissé vacant par la démission de M^{me} l'ingénieure Josée Morency.

COLLOQUE DES DIRIGEANTS ET CADRES DU 26 NOVEMBRE 2011

Le Conseil d'administration et les membres du Comité de direction se sont réunis pour une revue de la planification stratégique de l'Ordre et pour faire le point sur les différents projets.

Partenaire fiable depuis plus de 100 ans

Aecon

Bâtissons ce qui compte
Joignez-vous à notre équipe

À titre de plus grande société ouverte au Canada dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructures, l'expertise d'Aecon couvre l'ensemble des services, notamment la conception et la construction, le financement, l'exploitation, l'approvisionnement et la gestion de projet.

Tél : 514.352.0100 | www.aecon.com
Licence R&G: 8357-1695-57



K KRANING

FORMATIONS TECHNIQUES: GRUES ET GRÉAGE

Admissible au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs

FORMATIONS CONÇUES POUR LES PROFESSIONNELS

- Grues
- Gréage
- Appareils de levage

info@kraning.com
514•910•6301
www.kraning.com



CONTEX ENVIRONNEMENT
www.contex.ca

- Hygiène industrielle spécialisée
- Génie physique, radiations ionisantes et rayonnement électromagnétique
- Biologie et chimie de l'environnement
- Bruit et dosimétrie sonore
- Qualité de l'air et de l'eau
- Conformité de chambres blanches, blocs opératoires, laboratoires spécialisés



1 888 965-7522
514 932-9552
Montréal, 1626 Selkirk
Toronto, 1 Yonge, suite 1808



Pour une présence publicitaire continue... À PEU DE FRAIS !

LA SECTION RESSOURCES DE L'INGÉNIEUR

PLAN

Renseignements : Isabelle Bérard
Communications Publi-Services
450 227-8414, poste 300 • iberard@publi-services.com

Mot de la présidente

Je remercie les membres du conseil d'administration et du conseil des gouverneurs de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me choisissant pour présider la RIM. C'est avec fierté que j'ai accepté ce mandat au cours duquel je m'engage à travailler avec dévouement au renouveau du statut de la Régionale des ingénieurs de Montréal, à son épanouissement et à son développement.

À cet égard, je me fais la porte-parole de notre groupe de bénévoles pour vous assurer que les divers comités seront au rendez-vous. Grâce aux conférences, aux ateliers et aux sorties professionnelles que nous organiserons, nous élargirons nos perspectives, réalisant ainsi nos objectifs sur le plan professionnel tout en favorisant l'essor de la profession et celui de nos membres.

Cette année, le conseil d'administration prévoit offrir à nos bénévoles une formation visant à faciliter leur intégration. Le comité Promotion de la profession poursuivra la mission entamée depuis des années auprès des écoles et des universités. Femmes en génie, par ses ateliers et ses conférences, va convertir tous les efforts de nos ingénieurs au féminin. Le Club des ingénieurs vous offrira, quant à lui, de vous détendre dans une atmosphère joignant loisir et échange professionnel. Le comité Sciences et technologie vous conviera à des sorties et à des visites industrielles alors que le comité Parrainage organisera des activités thématiques d'intégration. Finalement, le comité Conférences et développement professionnel vous offrira un cadre de développement scientifique.

Je crois très fort au travail d'équipe, alors bienvenue à toute idée novatrice visant à promouvoir la profession d'ingénieur.

Souad Benali
Présidente de la RIM
president@rim-oiq.org

Activités de février

- Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reprogrammer toute activité, advenant un nombre insuffisant d'inscriptions. Les frais d'inscription seront alors remboursés en fonction du mode de paiement original.

LE 2 FÉVRIER 2012 – LES ÉVÉNEMENTS FINANCIERS DE LA DERNIÈRE ANNÉE CHEZ FÉRIQUE



M. François Lincourt, directeur du développement des affaires chez FÉRIQUE, entamera ce super-conférence par un retour sur les événements financiers de la dernière année. Il fera également un survol des changements apportés à Gestion FÉRIQUE et une révision des différents fonds offerts.

Revue de l'année

- Le printemps arabe
- La triple catastrophe japonaise
- L'aventure Sino-Forest
- PIGS – la suite
- Le déclin de l'empire américain
- Les taux d'intérêt

Revue de l'année chez FÉRIQUE

- Les rendements
- Les changements
- Dans le pipeline

■ **Date** : Jeudi 2 février 2012, de 18 h à 21 h 30

■ **Lieu** : Hôtel Espresso, 1005, rue Guy, Montréal, H3H 2K4 (Métro Guy-Concordia)

■ **Coût** : Gratuit pour les membres et leur conjoint(e)

■ **Inscription** : Recopiez le lien :

www.ferique.com/public/Section/About/EventSubscription.aspx?eventid=105

Un buffet sera servi. C'est un rendez-vous !

Alain Bibaud, ing.
Comité Sciences et technologie

LE 23 FÉVRIER 2012 : SÉANCE D'INFORMATION SUR « LE CONCEPT DE LA COMPÉTENCE »

D'une durée d'environ une heure, cette séance d'information de M. Sylvain Bourassa intéressera les ingénieurs en fonction, les gestionnaires et les chercheurs d'emploi.

Ingénieur en génie électrique, M. Bourassa possède plus de vingt ans d'expérience. Au cours de sa carrière, il a travaillé dans des environnements multidisciplinaires en tant qu'ingénieur à l'intégration d'équipement électronique relié au domaine militaire et à la mise en fonction de systèmes de télécommunication complexes. De plus, à titre de gestionnaire, il a dirigé des équipes de télécommunication, d'aéronautique et d'ingénierie des systèmes.

On examinera les questions suivantes :

- Quelles sont les réalités actuelles du développement technologique ?
- Qu'est-ce qu'une compétence ?
- Êtes-vous compétent pour l'emploi postulé ?
- Est-ce que vous engagez des gens compétents ?
- Qu'est qu'une compétence transférable ?
- Comment mettre ses compétences à jour ? et autres sujets reliés

■ **Date** : Jeudi 23 février 2012, de 18 h à 21 h

■ **Lieu** : Salon Le Collectionneur du café du Musée des beaux-arts 1384, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (près du métro Guy-Concordia)

■ **Coût** : Membres de la RIM : 20 \$; non-membres : 22 \$; gratuit pour les ingénieurs retraités et les étudiants

Anca Tismanariu, ing.

Sylvain Bourassa, ing.

Comité Développement professionnel et conférences

■ Inscription aux activités

Pour tout détail concernant nos activités ou pour vous y inscrire nous vous prions de consulter notre site Internet ou de communiquer avec nous par courriel à l'adresse rimadmin@rim-oiq.org.



SOUTENIR LA RELÈVE, UNE CAUSE QUI NOUS RASSEMBLE !

Bien que nous pratiquions dans des domaines extrêmement variés, nous, les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, avons beaucoup en commun.

En effet, qui d'entre nous n'a pas d'abord été un étudiant porté par le rêve de devenir ingénieur? Tous, nous connaissons les qualités à posséder et les efforts à fournir pour réaliser ce rêve. Nous savons aussi que ce sont des études ardues auxquelles il faut croire pour les réussir. Et pour un grand nombre, ce rêve a été dès l'origine alimenté par le désir de contribuer au mieux-être de la société, de la faire progresser d'une manière ou d'une autre.

Ne serait-ce que pour ces raisons, nous formons une communauté, celle du génie québécois! Et nous pourrions croire que notre relève se prépare exactement comme nous l'avons fait nous-mêmes pour la génération qui nous a précédés. Mais les choses changent...

Un défi qui doit être relevé !

Ce n'est un secret pour personne, la population québécoise vieillit rapidement; les jeunes sont moins nombreux et, par conséquent, ils sont vivement sollicités par de multiples métiers et professions. Désormais, avant de choisir le génie et même pendant toutes ses études en génie, chaque jeune soupèse les difficultés qui accompagnent cette formation et les compare à celles qu'il rencontrerait s'il choisissait une autre voie.

Pour tout ingénieur attaché à sa profession, cette situation représente un défi majeur, et un défi qui ne cessera de gagner en importance dans les prochaines années. Si nous voulons une relève solide en nombre et en qualité, nous devons agir dès maintenant! C'est ici que la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec entre en scène.

En 2010, l'Ordre des ingénieurs a créé la Fondation parce qu'il voyait croître le problème lié à la relève.

Nous, les membres du conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs, nous partageons cette vision et nous voulons mettre en

œuvre tous les moyens nécessaires pour que le génie québécois continue à se développer. Faire appel à une participation collective et institutionnelle peut faire partie de la solution. Soucieux de parer au plus pressé, nous nous sommes donné comme première mission d'encourager les étudiants à poursuivre leurs études en génie en leur offrant un soutien financier.

Après avoir mené sa première campagne de financement en 2011, la Fondation se prépare maintenant à remettre ses premières bourses. Grâce à la contribution de plusieurs d'entre vous ainsi qu'à celle d'entreprises qui croient au génie, nous serons en mesure de remettre, en mars prochain, plus de cinq bourses de 5000\$ à des étudiants qui se distinguent, entre autres, par leur intérêt pour la profession, leur engagement et leur leadership. Au total, la Fondation a reçu une centaine de candidatures à ces bourses. Nous sommes heureux de ces premiers résultats, mais nous devons faire plus, beaucoup plus !

Votre don : un geste individuel qui deviendra une force collective

C'est maintenant à votre tour d'agir. La Fondation ne peut accomplir davantage sans l'appui collectif des ingénieurs. Une autre cause vous tient déjà à cœur? Nous comprenons parfaitement! Mais imaginez un instant que chaque membre de l'Ordre fasse un don de 10\$. À elle seule, cette petite somme ne nous avance guère, mais multipliez-la par le nombre de membres de l'Ordre, et voilà un levier extraordinaire !

Cette année encore, nous profiterons de l'inscription annuelle pour faire appel à votre générosité. Vous serez donc invité à faire un don de 10\$. Cette seule contribution sera pour nous le signe que la communauté des ingénieurs du Québec veut participer à la préparation de sa relève. Évidemment, nous serons aussi heureux de recevoir davantage !

Ensemble, nous pouvons aider nos jeunes à choisir le génie comme rêve et à s'y engager avec enthousiasme, comme nous l'avons fait, nous aussi!

ENSEMBLE, DEVENONS DES PARTENAIRES DE GÉNIE !

www.foiq.qc.ca

UN PROGRAMME DE GÉNIE

Adhérez au programme financier¹ pour ingénieurs et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

banquedesingenieurs.ca

Fière partenaire de



¹Le programme financier de la Banque Nationale constitue un avantage offert aux ingénieurs et aux diplômés en génie au Canada qui détiennent une carte Platine MasterCard de la Banque Nationale et qui sont citoyens du Canada ou résidents permanents canadiens. Aucune adhésion à une association professionnelle n'est requise. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée.